



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

EN PLAINE NATURE

Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne

ENTRE

La Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne

Représentée par Monsieur Christian LAGALICE, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération N°59/2021 en date du 24 juin 2021,
Ci-après désignée par « la Plaine Jurassienne ».

ET

L'État,

Représenté par Monsieur David PHILOT, Préfet du Jura,
Ci-après désigné par « l'État ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de Plan État-Région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1^{er} - OBJET DU CONTRAT

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Plaine Jurassienne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance numérique, économique, sociaux, culturels et environnementaux.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositions en cours

La Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne se compose aujourd'hui de **21 communes pour 9 181 habitants** : Annoire, Asnans-Beauvoisin, Balaiseaux, Bretenières, Chaussin, Chemin, Chêne Bernard, Gatey, La Chainée des Coupis, Les Essards-Taignevaux, Les Hays, Longwy sur le Doubs, Molay, Neublans-Abergement, Petit Noir, Pleure, Rahon, Saint-Baraing, Saint-Loup, Seligney et Tassenières.

L'ensemble des politiques contractuelles régionales et départementales en cours ont été prises en compte dans l'élaboration du CRTE :

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires « Ici 2050 » adopté en 2020
- Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation, et d'Internationalisation 2017 - 2021
- CAP TERRITOIRE - contractualisation entre la Région Bourgogne Franche-Comté et le Pays Dolois - Pays de Pasteur
- Contrat de Plan État-Région Bourgogne Franche-Comté 2021 - 2027 dont les 3 objectifs majeurs sont la réindustrialisation du territoire, la neutralité carbone, la lutte contre la désertification rurale et les inégalités territoriales.

Sur la base des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi en cours d'élaboration, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

ARTICLE 2 - AMBITION DU TERRITOIRE DE LA PLAINE JURASSIENNE

La Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne a été créée le 21 décembre 2001. Les élus locaux ont souhaité par l'association des communes membres, constituer un espace de solidarité en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet commun concourant au développement local et à l'aménagement du territoire. Le périmètre de la collectivité n'a pas évolué depuis 2001 démontrant la cohérence, l'unicité et la pertinence de cet échelon de travail. Elle compte aujourd'hui 21 communes pour 9 181 habitants (INSEE 2018). La longévité de cette union territoriale a forgé au fil du temps une identité forte et une culture propre en Plaine Jurassienne.

Le PADD du PLUi de la Plaine Jurassienne s'articule autour d'une triple ambition de transition écologique, de cohérence territoriale et de développement économique avec une approche transversale des politiques publiques. Fruit d'une démarche partagée avec les communes membres, le projet de territoire formalise les ambitions des élus qui se sont exprimées lors de nombreuses réunions de travail organisées dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Plaine Jurassienne.

Le territoire de la Plaine Jurassienne dispose d'une localisation stratégique aux portes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de son bassin d'emploi dynamique, ainsi que d'une position médiane sur l'axe Dijon-Besançon de l'armature régionale. Fort de son caractère rural, le territoire bénéficie d'un cadre de vie agréable et d'un patrimoine environnemental très riche.

Établi entre le Finage et la Bresse Jurassienne, le centre bourg de Chaussin et les pôles secondaires de Annoire, Petit Noir, Longwy-sur-le-Doubs et Tassenières accueillent une offre de commerces et de services vitale en milieu rural. Le territoire se caractérise par une filière agricole de qualité et un tissu artisanal dynamique. Un réseau routier fonctionnel et la proximité des bassins d'emplois de Tavaux, Dole, Rochefort sur Nenon contribuent à maintenir une dynamique démographique croissante.

Quatre grands axes stratégiques se sont dessinés pour répondre aux enjeux de demain :

AXE 1 - UN TERRITOIRE QUI PERMET LE MAINTIEN DE SA POPULATION ET QUI ACCUEILLE DE NOUVEAUX MÉNAGES

L'un des principaux enjeux pour la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne est de développer son attractivité. Cet objectif mobilise trois composantes du quotidien des habitants : l'habitat, les modes de déplacements et l'offre de service en matière numérique, de santé, de culture et de loisirs. Pour maintenir une dynamique démographique positive et accompagner le vieillissement de la population, l'offre de logements doit répondre à tous les parcours de vie, des plus jeunes au plus âgés. Dans le sillon des politiques nationales en matière de mobilité, la collectivité souhaite accompagner le changement de pratiques et promouvoir les modes de déplacements alternatifs. Enfin, l'offre de services rendue aux usagers participe grandement à l'attractivité d'un territoire. La Communauté de Communes ambitionne de déployer une offre d'équipements et de services publics innovante et moderne pour améliorer le quotidien de ses habitants. En recherchant un maillage territorial équilibré par la modernisation d'équipements existants, ou, à défaut la création de nouvelles infrastructures, cette offre de service se veut adaptée aux besoins du territoire et évolutive pour répondre à toutes les catégories d'usagers.

AXE 2 - UN TERRITOIRE QUI SOUTIENT ET DÉVELOPPE UNE ÉCONOMIE LOCALE DYNAMIQUE

Le tissu économique de la Plaine Jurassienne se caractérise par des artisans et commerçants mobilisant des savoirs faire traditionnels et par des filières agricoles spécialisées à fortes valeur ajoutée. Cette économie de proximité constitue une force pour le territoire que la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne souhaite soutenir et accompagner. Un enjeu fort de ce mandat est de positionner la collectivité comme un « acteur économique » du territoire pour dynamiser et promouvoir les activités existantes. Cette volonté implique de renforcer le lien entre les entreprises et la collectivité, et de mettre en réseau les acteurs de « l'écosystème économique » : entreprises, partenaires institutionnels et réseaux associatifs locaux. La collectivité peut compter sur une situation géographique avantageuse et un patrimoine vernaculaire remarquable, où l'eau est omniprésente, pour développer un tourisme « vert ».

AXE 3 - UN TERRITOIRE QUI PRÉSERVE SON ENVIRONNEMENT ET ACCOMPAGNE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Délimités naturellement par le Doubs, la Bresse Jurassienne et le Finage apportent une identité atypique au territoire. Les élus de la Plaine Jurassienne portent la volonté de préserver ce cadre de vie de qualité soutenu par la présence d'un patrimoine naturel riche et diversifié. L'eau marque de son empreinte l'aménagement du territoire. Elle constitue une richesse et crée un véritable « territoire de nature » attractif que la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne souhaite préserver. Cette volonté de préservation repose sur une gestion durable du petit et grand cycle de l'eau, ainsi qu'une adaptation du territoire aux transitions écologique et énergétique. La promotion des atouts des communes membres, du patrimoine bâti et environnemental participent au maintien de ce cadre de vie de qualité auquel les habitants sont tant attachés.

AXE 4 - UN TERRITOIRE QUI S'ENGAGE POUR UNE COOPÉRATION INTRA ET EXTRA TERRITORIALE

Le travail de clarification des compétences opéré par le législateur au cours de ces dernières années s'est traduit pour la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne par la prise successive des compétences « urbanisme », « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », « développement économique » et « mobilité ». Le transfert de la compétence « eau potable et assainissement collectif » est acté au 1^{er} janvier 2026. La volonté portée par les élus de la Plaine Jurassienne est de proposer une offre de services publics qualitative aux habitants pour tous ces champs d'interventions. L'exercice de ces missions de services publics nécessitent de structurer l'ingénierie territoriale et de renforcer les dynamiques de travail partenariales entre l'intercommunalité et ses communes membres sur différents plans : financier, matériel et humain. Ces enjeux ne se bornant pas aux limites administratives de la collectivité, ils gagnent à être travaillés en coopération avec les partenaires et EPCI voisins.

ARTICLE 3 - ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique « *En Plaine Nature* » comprend l'ensemble des projets portés par le territoire durant le mandat 2020-2026. Ces projets sont répartis selon un calendrier prévisionnel de réalisation. Chaque partie détaille les quatre orientations stratégiques ci-dessous et leurs fiches actions.

Le présent contrat reprend les orientations générales identifiées par les élus municipaux et acteurs du territoire lors de réunions de travail organisées dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal, et complétées par un cycle de réunions et commissions dédiés à l'élaboration du CRTE entre mai et novembre 2021. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont été adoptées lors du Conseil communautaire du 20 mai 2019. Celles-ci constituent l'ossature du CRTE « *En Plaine Nature* » :

- Orientation n°1 : Un territoire qui permet le maintien de sa population et qui accueille de nouveaux ménages
- Orientation n°2 : Un territoire qui soutient et développe une économie locale dynamique
- Orientation n°3 : Un territoire qui préserve son environnement et accompagne la transition écologique
- Orientation n°4 : Un territoire qui s'engage pour une coopération intra et extra territoriale

Chaque orientation stratégique se décline en plusieurs fiches actions opérationnelles qui correspondent aux différents objectifs et composantes de cette orientation. Les fiches actions recensent tous les projets qui concourent à ces objectifs. Chaque fiche action fait l'objet d'un suivi attentif grâce à la définition d'indicateurs d'évaluations de ces actions.

Tous les projets ont été attentivement étudiés quant à leur impact environnemental et retravaillés au besoin afin de minimiser celui-ci. L'ensemble des projets portés par les communes et l'intercommunalité est examiné au regard de sept indicateurs : lutte contre le réchauffement climatique, adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels, gestion de la ressource en eau, économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques, lutte contre les pollutions, biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles et impact sociétal.

Le tableau de synthèse en ANNEXE 3 précise le planning de réalisation des actions par champs d'intervention.

Deux catégories d'actions figurent dans ce tableau : les actions prêtes à être engagées au cours des années 2021 / 2022 et les actions « en maturation » dont les caractéristiques techniques, financières et de réalisation seront à préciser. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le Comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

ARTICLE 4 - PLAN D'ACTIONS

4.1 Intégration des contractualisations et programme de l'État

En fonction des priorités du projet de territoire en cours d'élaboration et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE.

Des modalités d'articulations avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

L'ensemble des contractualisations existantes est intégré dans le présent Contrat de Relance et de Transition Écologique dès la signature de la Plaine Jurassienne et de l'État, avec principalement la reprise de l'ensemble des actions encore non engagées de ces contrats.

Toutes les actions inscrites aujourd'hui dans le CRTE « *En Plaine Nature* » sont conformes aux objectifs de contractualisations régionales en cours : SRADDET « Ici 2050 », SRDEII, CAP TERRITOIRE, CPER.

Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant certaines instances de suivi technique resserrées autour de problématiques spécifiques :

Les engagements financiers de ces contractualisations en cours sont repris dans la maquette globale du présent CRTE « *En Plaine Nature* ».

4.2 Validation des actions

Les actions du CRTE « *En Plaine Nature* » sont décrites dans des fiches action et des projets détaillés en ANNEXE 2. Le contrat étant évolutif, certaines actions non engagées peuvent être modifiées, ajoutées ou supprimées par avenant tout au long de la vie du présent contrat.

A la date de signature, le présent CRTE comprend **12 fiches actions et 55 projets** présentés dans en ANNEXE 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées, évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions feront l'objet d'une présentation en Comité de pilotage pour intégrer le CRTE. L'animation du CRTE déterminera préalablement leur compatibilité avec les objectifs du contrat, leur faisabilité, leur valeur d'exemple et leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3 Projets et actions en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du Comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le Comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4 Actions de coopération interterritoriale

La création de l'Association du Pays Dolois - Pays de Pasteur, qui regroupe la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et ses trois EPCI voisines (Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Communauté de Communes du Val d'Amour et Communauté de Communes Jura Nord), a permis de faciliter la coopération interterritoriale et de définir une stratégie locale de développement cohérente et commune entre territoires voisins.

Les EPCI membres du Pays Dolois ont ainsi décidé de mener ensemble le Contrat Local de Santé ainsi que le Plan Alimentaire Territorial, de créer un Conseil de Développement en commun ou encore de construire le futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle du Pays Dolois. Cette stratégie commune s'est même contractualisée avec la Région Bourgogne Franche-Comté via le contrat CAP TERRITOIRE.

Avec l'objectif partagé de renforcer l'attractivité du Nord du Département, cette collaboration se matérialise entre autres par l'aménagement récent de voies cyclables qui traversent les différents EPCI comme la voie Grévy, la voie de la Bresse ainsi que l'Eurovéloroute 6.

La Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne collabore avec d'autres territoires de sa région pour les politiques publiques supra-territoriales et transversales.

ARTICLE 5 - MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs, l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme, etc.) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire; de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Territoire signataire

En signant le présent Contrat de Relance et de Transition Écologique, le territoire de la Plaine Jurassienne assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La Plaine Jurassienne s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes, etc.).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

La Plaine Jurassienne s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur d'un projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi détaillées dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La Plaine Jurassienne s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La Plaine Jurassienne s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 État, établissements et opérateurs publics

Conformément à la Circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en ANNEXE 3.

6.4 Engagement de la Région

L'intervention de la Région s'inscrit :

- Dans le cadre de son action pour la relance, et plus particulièrement de son Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) qui mobilise 435 M€ pour 102 mesures phares, plan complémentaire au Plan de relance de l'État et aux actions mises en œuvre au plan européen (React-Eu),
- Et dans le cadre de l'accord stratégique CPER 2021-2027 dont le volet territorial prévoit un engagement commun de 225 M€ dont 120 M€ pour la Région.

La Région s'engage auprès de la Plaine Jurassienne :

- à **identifier les opérations** soutenues via son plan d'accélération (PAIR) ou pas, étant conformes **aux objectifs de la relance**, notamment économique, et s'inscrivant dans les défis des transitions écologiques et énergétiques. Le soutien régional restera, pour les opérations sans subventions encore allouées, sous réserve :
 - De l'instruction technique et de la conformité aux règlements régionaux et aux réglementations nationales ou européennes applicables,
 - Et du vote par la Commission Permanente ou l'Assemblée Plénière.
- à **accompagner les territoires de projets** (à l'échelle des territoires avec qui elle a contractualisé à ce jour un contrat Cap Territoires ou un Contrat métropolitain) à l'actualisation ou la redéfinition d'un projet de territoire, par l'appui à la relecture de leurs orientations au regard du SRADDET, par un appui ciblé à l'ingénierie (selon les modalités de son règlement d'intervention dédié sur le soutien à l'ingénierie territoriale), ou la mobilisation d'outils d'aide à la réflexion de type Ici2050.

Conformément à la délibération de l'Assemblée plénière du 9 avril 2021, la Région a déterminé deux éléments essentiels qui pourraient constituer ses points d'appui de sa future intervention et qui devraient se retrouver dans les CRTE 22-27 :

- Les projets de territoires déclinant des orientations stratégiques et opérationnelles et les priorités régionales issues du SRADDET (transitions, centralités et coopérations)
- Une échelle de contractualisation s'appuyant sur des territoires de projets correspondants notamment à ceux porteurs de démarches de SCOT

Les modalités d'interventions de la Région Bourgogne Franche-Comté restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Le CRTE étant évolutif, les plans de financements restent provisoires et les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales.

Si la Région est partenaire du présent CRTE, alors elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du présent CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région, en qualité de Cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, s'engage à étudier et à potentiellement soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'interventions, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction, répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairent l'exécutif sur la décision à prendre.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier.

L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5 Engagements du Département

Si le Département souhaite être partenaire, alors il s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du présent CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Département, en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, s'engage à étudier et à potentiellement soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'interventions, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction, répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairent l'exécutif sur la décision à prendre.

6.6 Engagements des opérateurs publics

D'autres opérateurs publics, s'ils souhaitent être partenaires du présent CRTE, peuvent s'engager à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du présent CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les acteurs du territoire seront informés de l'avancement du CRTE via leur implication dans les instances de pilotage.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire.

Une collaboration plus approfondie entre la Plaine Jurassienne et les entreprises de son territoire a été engagée dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Régional des Territoires aux côtés du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté. Celle-ci sera maintenue et encouragée davantage car elle peut permettre d'identifier de nouvelles synergies, en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8 Maquette financière

La maquette financière, présentée en ANNEXE 3, récapitule les engagements prévisionnels des signataires et autres parties prenantes du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappel des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un Comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruisent dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

A la signature du présent contrat, la maquette financière n'est présentée que pour les projets de la partie relance, c'est-à-dire les projets devant commencer avant la fin d'année 2022. Elle sera actualisée pour les autres projets au fil des avenants au présent contrat.

ARTICLE 7 - GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et la Plaine Jurassienne mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le Comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la Circulaire 6220/SG du 23/10/2020 et le Comité Local de Cohésion des Territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1 Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant. Il est composé :

- De représentants de l'exécutif et des services de la Plaine Jurassienne,
- Des services de l'État,
- De l'ADEME et de la Caisse des dépôts - Banque des territoires,
- Ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE,
- Et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le Comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le Comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

La Plaine Jurassienne désigne dans ses services un-e responsable du pilotage du CRTE, chargé de l'animation, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat. Il-elle est également chargé-e du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au Comité de pilotage afin de les accompagner dans les décisions.

7.2 Comité technique

Le Comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la Plaine Jurassienne. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au Comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est composé :

- Des services déconcentrés de l'État
- Des Chambres consulaires départementale et régionale
- Des agences économiques et comités de tourisme départemental et régional
- Des syndicats mixte, intercommunal et interdépartemental compétents en matière d'eau potable, d'assainissement, d'énergie, d'équipements électriques, de mobilité et de gestion des milieux aquatiques et de protection des inondations
- Des organismes exerçant des missions de service public en matière d'environnement, d'emploi, d'habitat et d'énergie
- Des Établissements Publics de Coopération Intercommunal dans le cadre de projets transversaux et d'enjeux supra-territorial
- Des représentants de la société civile

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3 Articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les Comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des Comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le Comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les Comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du Comité technique, accompagnés de l'agent responsable du suivi du CRTE au sein de la Plaine Jurassienne.

Le tableau de bord est examiné par ce binôme et présenté en synthèse au Comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés et complémentaires peuvent être établis en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le Comité de pilotage (au moins une fois par an). Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

ARTICLE 10 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 11 - ÉVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du Comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

ARTICLE 13 - TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé à Lons-le-Saunier, le 31 janvier 2022

Le Préfet du Jura



David PHILOT

Le Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Jurassienne



Christian LAGALICE

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

ANNEXE 2 -ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET FICHES ACTIONS

ANNEXE 3 - TABLEAU DE SYNTHÈSE ET MAQUETTE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS 2021 / 2022

ANNEXE 4 - ACCOMPAGNEMENT DU CRTE PAR L'ADEME ET PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

«EN PLAINE NATURE»

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....P. 3

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU CRTE DE LA
PLAINE JURASSIENNE.....P. 6

AMBITIONS DES ÉLUS.....P. 7

DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE.....P. 9

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET FICHES ACTIONS.....P. 15



**AXE 1 - UN TERRITOIRE QUI PERMET LE MAINTIEN DE SA POPULATION ET
QUI ACCUEIL DE NOUVEAUX MÉNAGES.....P. 18**

Adapter l'offre de logements tout en limitant la consommation d'espaces.....P. 18

Améliorer la mobilité de tous tout en réduisant les pollutions.....P. 21

Renforcer l'offre de services aux habitants et usagers.....P. 26



**AXE 2 - UN TERRITOIRE QUI SOUTIENT ET DÉVELOPPE UNE ÉCONOMIE
LOCALE DYNAMIQUE.....P. 32**

Renforcer et diversifier les activités économiques essentiellement sur les sites
existants.....P. 32

Maintenir et valoriser l'agriculture, une des forces du terroir.....P. 35

Développer le potentiel touristique du territoire.....P. 36



**AXE 3 - UN TERRITOIRE QUI PRÉSERVE SON ENVIRONNEMENT ET
ACCOMPAGNE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....P. 40**

Conforter et valoriser l'environnement naturel.....P. 40

Sécuriser l'alimentation en eau potable et améliorer la gestion des eaux usées.....P. 45

Favoriser le recyclage et la lutte contre le gaspillage.....P. 48

Maîtriser les consommations énergétiques et favoriser le recours aux énergies
renouvelables.....P. 50



**AXE 4 - UN TERRITOIRE QUI S'ENGAGE POUR UNE COOPÉRATION INTRA ET
EXTRA TERRITORIALE.....P. 54**

Mutualiser les moyens humains et les outils des collectivités.....P. 54

Développer des engagements communs.....P. 55

INTRODUCTION

1. Contexte

Les transitions écologique, énergétique et numérique, la cohésion territoriale et le soutien de l'activité économique locale constituent des priorités d'actions pour la mandature 2020 - 2026. Afin de contribuer activement à la réussite du Plan de Relance porté par l'État, la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne (CCPJ) souhaite s'impliquer dans la mise en place d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Le périmètre qui a été retenu pour ce contrat est celui du territoire intercommunal.

A ce jour, la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne ne dispose pas d'un Projet de territoire formalisé. Cependant, elle dispose du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) défini dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Plaine Jurassienne. Ce document structurant et prospectif définit les orientations générales de développement du territoire de la Plaine Jurassienne. Fruit d'un travail de co-construction avec les élus et acteurs du territoire, les orientations générales du PADD de la Plaine Jurassienne ont été approuvées en Conseil communautaire le 20 mai 2019. Ces dernières forment l'ossature du CRTE « *En Plaine Nature* » et permettent d'assurer une convergence des enjeux stratégiques pour le territoire et les priorités de l'État.

Le CRTE « *En Plaine Nature* » traduit de manière opérationnelle les orientations générales du PADD de la Plaine Jurassienne autour d'une triple ambition :

- **S'engager en faveur de la transition écologique** pour maintenir un cadre de vie rural de qualité et préserver un patrimoine vernaculaire riche
- **S'engager en faveur d'une cohésion territoriale** pour favoriser un aménagement du territoire solidaire et équilibré en termes de logements, d'équipements et de services publics
- **S'engager en faveur du développement économique** pour soutenir et promouvoir une économie de proximité construite autour de la ruralité

Ces orientations stratégiques sont portées dans une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

Lors de l'élaboration du CRTE « *En Plaine Nature* », de nouveaux projets ont émergé et d'autres, s'inscrivant dans la continuité des politiques publiques déjà menées, ont été repris afin d'être mis en œuvre au cours de cette mandature. La Communauté de Communes a veillé à intégrer dans ce contrat les programmes d'appuis et les projets mis en œuvre par les partenaires institutionnels (État, Région, Département, Pays, Communes) au profit du territoire de la Plaine Jurassienne.

À travers l'ensemble de ces projets, la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne souhaite bâtir progressivement un modèle de développement rural solidaire et durable en tenant compte des forces et des faiblesses du territoire ainsi que des dimensions économique, sociale et environnementale d'aujourd'hui.

2. Identification des politiques contractuelles en cours

Conformément à la Directive du Premier Ministre du 20 novembre 2020, le CRTE « En Plaine Nature » de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne a été élaboré sur la base des démarches contractuelles nationales, régionales et départementales existantes, et plus particulièrement les documents stratégiques suivants :

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET) de Bourgogne Franche-Comté « ICI 2050 »

Adopté en 2020, ce schéma régional fixe les grandes orientations à l'échelle du territoire de la Région Bourgogne Franche-Comté autour de 3 axes :

- Accompagner les transitions sociétales et technologiques dans un objectif de modification des modes de production et de consommations vers des pratiques plus vertueuses
- Organiser la réciprocité et la solidarité pour garantir la cohésion en renforçant la mise en commun des forces de chacun
- Construire des alliances et s'ouvrir vers l'extérieur pour garantir une cohérence entre les politiques de la Région Bourgogne Franche-Comté et celles des Régions limitrophes, dans les domaines couverts par le SRADDET, et rayonner à l'échelle nationale et internationale.

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) de Bourgogne Franche-Comté

Ce schéma régional définit les orientations de la politique publique de développement économique et permet d'organiser la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aide aux entreprises avec les actions menées par les autres collectivités territoriales et leurs groupements pour la période 2017-2021. Ce schéma est organisé selon 4 ambitions majeures :

- Proposer un accompagnement complet et réactif au service des dynamiques d'entreprises
- Agir avec force sur les leviers de la compétitivité : innovation, compétences, internationalisation, mutations écologiques et numériques, performance industrielle
- Déployer une action économique au plus près des territoires
- Instaurer une gouvernance coopérative des acteurs du développement économique.

CAP TERRITOIRE

Ce contrat a été conclu entre la Région Bourgogne Franche-Comté et le Pays Dolois - Pays de Pasteur, association loi 1901 créée en 2000 et composée de quatre intercommunalités : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Communauté de Communes du Val d'Amour et Communauté de Communes Jura Nord. Le Pays Dolois - Pays de Pasteur a décidé de retenir comme axe prioritaire de cette contractualisation 2018-2020 avec la Région le fil directeur suivant : « **Accueil et attractivité** ».

Ce contrat a pour objet de définir les objectifs stratégiques et opérationnels communs à atteindre par la mise en œuvre d'actions identifiées et de moyens établis. Il soutient des actions répondant à une logique de développement du territoire, c'est-à-dire des actions qui sont accompagnées par une ingénierie territoriale et qui s'intègrent dans une stratégie locale de développement cohérente avec les enjeux régionaux prioritaires.

CONTRAT DE PLAN ÉTAT - RÉGION (CPER)

La préparation d'une nouvelle génération de CPER pour la période 2021-2027 a été initiée en septembre 2019 par le Premier Ministre. La procédure, ralentie par la crise sanitaire liée au COVID-19, a été relancée dans sa méthode et son contenu suite à « l'accord de partenariat État-Régions » du 28 septembre 2020.

Après avoir procédé au diagnostic de la situation démographique, sociale, économique et environnementale, les enjeux identifiés par la Région Bourgogne Franche-Comté sont les suivants :

- **L'attractivité de la Région**, pour laquelle l'action commune État-Région va notamment se traduire par un effort conséquent en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation mais aussi de formation
- **Le désenclavement des territoires**, lié à ce premier enjeu d'attractivité mettant en avant la question des nouvelles mobilités
- **L'inclusion numérique**
- **La préservation de la biodiversité et de la ressource en eau**, ainsi que l'adaptation au changement climatique
- La répartition de **l'offre culturelle** sur le territoire tout en préservant le patrimoine
- **Le développement équilibré des territoires** dans le cadre des grands objectifs du SRADDET : transitions énergétique, écologique et numérique, gestion économe des ressources, renforcement des centralités et coopérations interterritoriales.

À la lumière de ces enjeux partagés entre l'État et la Région Bourgogne Franche-Comté, trois objectifs sont ciblés par le nouveau CPER 2021-2027 :

- La réindustrialisation du territoire
- La lutte contre la désertification rurale et les inégalités territoriales
- La neutralité carbone

À ce titre, le CPER 2021-2027 finance la mise en œuvre de projets essentiels à l'intérêt général déclinés en 10 thématiques, à savoir : l'enseignement supérieur - recherche, l'innovation, la transition écologique et énergétique, la cohésion territoriale, les mobilités multimodales, l'emploi-formation, le numérique, l'économie sociale et solidaire, la culture et le patrimoine, le sport et l'égalité entre les femmes et les hommes.



PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU CRTE DE LA PLAINE JURASSIENNE

L'élaboration du CRTE « En Plaine Nature » est le fruit d'un travail partenarial initié dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Plaine Jurassienne. Cette démarche de co-construction initiée en 2018 a été complétée par un cycle de travail avec les élus et partenaires du territoire de mai à octobre 2021. Ainsi, durant ces deux cycles de travail, les services de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, ainsi que les partenaires et acteurs du territoire, ont été mobilisés à différentes reprises.

ÉTAPES DE LA DÉMARCHE	TEMPS PARTENARIAUX
Mars à novembre 2017 Diagnostic du territoire dans le cadre du PLUi	Cycle de réunions de travail avec les élus et acteurs du territoire Identifier les forces et les faiblesses du territoire
Mars 2018 à juin 2019 Élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Plaine Jurassienne (PADD) dans le cadre du PLUi	Cycle de réunions de travail avec les élus et acteurs du territoire Définir les orientations générales du PADD
17 mai 2021 Réunion de cadrage avec les partenaires	Définition de la méthode et d'un planning de travail
21 mai 2021 Conseil communautaire	Présentation du CRTE par M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dole
Mai - juin 2021 Travail avec les Commissions « Aménagement du territoire, développement économique et NTIC », « Développement durable », « Politiques sociales et de proximité » et « Animation, culture et communication » 2 réunions de travail	Concertation avec les élus municipaux et communautaires pour co-construire le CRTE Ateliers multithématiques permettant : • D'identifier les orientations stratégiques du CRTE • De sérier les projets intercommunaux à inscrire dans le CRTE
14 octobre 2021 Conférence des Maires	Présentation de l'ossature du CRTE « En Plaine Nature » et des fiches actions
Octobre - novembre 2021 Sollicitation des 21 communes pour des compléments techniques et financiers	Réception des informations techniques et financières des communes et intégration des projets communaux dans le CRTE
09 novembre 2021 Conseil communautaire	État d'avancement de l'élaboration du CRTE de la Plaine Jurassienne
16 décembre 2021 Conseil communautaire	Présentation et validation du CRTE « En Plaine Nature »

AMBITIONS DES ÉLUS

UN TERRITOIRE QUI PERMET LE MAINTIEN DE SA POPULATION ET QUI ACCUEILLE DE NOUVEAUX MÉNAGES

L'un des principaux enjeux pour la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne est de développer son attractivité. Cet objectif mobilise trois composantes du quotidien des habitants : l'habitat, les modes de déplacement et l'offre de service en matière numérique, de santé, de culture et de loisirs. Pour maintenir une dynamique démographique positive et accompagner le vieillissement de la population, l'offre de logements doit répondre à tous les parcours de vie, des plus jeunes aux plus âgés. Pour autant, le développement de cette offre ne doit pas entraîner une consommation non maîtrisée d'espaces naturels, et dans un objectif national à terme de Zéro Artificialisation Nette, la collectivité se fixe pour ambition de développer cette offre prioritairement au sein de l'enveloppe urbaine. Dans le sillon des politiques nationales en matière de mobilité et de transition énergétique, la collectivité souhaite accompagner le changement de pratiques et promouvoir les modes de déplacements alternatifs, pour ainsi réduire les pollutions, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et limiter la consommation d'énergies fossiles. Enfin, l'offre de services rendue aux usagers participe grandement à l'attractivité d'un territoire. La Communauté de Communes ambitionne de déployer une offre d'équipements et de services publics innovante et moderne pour améliorer le quotidien de ses habitants. En recherchant un maillage territorial équilibré par la modernisation d'équipements existants, ou, à défaut la création de nouvelles infrastructures, cette offre de service se veut adaptée aux besoins du territoire et évolutive pour répondre à toutes les catégories d'usagers.

UN TERRITOIRE QUI SOUTIENT ET DÉVELOPPE UNE ÉCONOMIE LOCALE DYNAMIQUE

Le tissu économique de la Plaine Jurassienne se caractérise par des artisans et commerçants mobilisant des savoirs faire traditionnels et par des filières agricoles spécialisées à forte valeur ajoutée. Cette économie de proximité constitue une force pour le territoire que la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne souhaite soutenir et accompagner, notamment en favorisant la promotion des produits locaux et en facilitant le développement de circuits courts. Dans le même objectif de limiter la consommation d'espaces naturels que pour l'offre de logement, la collectivité ambitionne de privilégier l'utilisation des espaces déjà aménagés ou la reconversion de friches pour permettre l'accueil et le développement des entreprises, créatrices d'emplois. En outre, un enjeu fort de ce mandat est de positionner la collectivité comme un « acteur économique » du territoire pour dynamiser et promouvoir les activités existantes. Cette volonté implique de renforcer le lien entre les entreprises et la collectivité, et de mettre en réseau les acteurs de « l'écosystème économique » : entreprises, partenaires institutionnels, réseaux associatifs locaux et également système éducatif et de formation. La collectivité peut également compter sur une situation géographique avantageuse et un patrimoine vernaculaire remarquable, où l'eau est omniprésente, pour développer un tourisme « vert ».

UN TERRITOIRE QUI PRÉSERVE SON ENVIRONNEMENT ET ACCOMPAGNE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Délimités naturellement par le Doubs, la Bresse Jurassienne et le Finage apportent une identité atypique au territoire. Les élus de la Plaine Jurassienne portent la volonté de préserver ce cadre de vie de qualité, véritable « territoire de nature », soutenu par la présence d'un patrimoine naturel. Cette volonté de préservation repose sur un confortement et une valorisation de la biodiversité, une gestion durable du petit et grand cycle de l'eau, ainsi qu'une adaptation du territoire aux transitions écologique et énergétique. Dans le cadre de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) qui vise à réduire la consommation d'énergie, augmenter le mixte énergétique et réduire la production de déchets, les élus du territoire souhaitent s'engager dans le recyclage des déchets, la rénovation énergétique des bâtiments et le recours aux Energies Renouvelables (EnR), notamment solaire.

UN TERRITOIRE QUI S'ENGAGE POUR UNE COOPÉRATION INTRA ET EXTRA TERRITORIALE

Le travail de clarification des compétences opéré par le législateur au cours de ces dernières années s'est traduit pour la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne par la prise successive des compétences « urbanisme », « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », « développement économique » et « mobilité ». Le transfert de la compétence « eau potable et assainissement collectif » est acté au 1^{er} janvier 2026. La volonté portée par les élus de la Plaine Jurassienne est de proposer une offre de services publics qualitative aux habitants pour tous ces champs d'interventions. L'exercice de ces missions de services publics nécessite de structurer l'ingénierie territoriale et de renforcer les dynamiques de travail partenariales entre l'intercommunalité et ses communes membres sur différents plans : financier, matériel et humain. Ces enjeux ne se bornant pas aux limites administratives de la collectivité, ils gagnent à être travaillés en coopération avec les partenaires et EPCI voisins.



DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

1. Le contexte et les politiques climatiques

Pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat du 12 décembre 2015, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 fixe des objectifs chiffrés et des moyens d'action dans lesquels s'inscrivent les politiques régionales et locales. Elle fixe les objectifs suivants :

- Réduire de 40 % les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) entre 1990 et 2030
- Diviser par 2 la consommation d'énergie à l'horizon 2050
- Réduire de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 15 ans
- Porter la consommation d'énergie renouvelable à 1/3 de la consommation d'énergie totale dans 15 ans
- Réduire de 50 % les déchets mis en décharge à l'horizon 2025.

Le Schéma Régional Climat, Air et Énergie (SRCAE) de Franche-Comté a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 novembre 2012. Il est depuis intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) « Ici 2050 » approuvé le 16 septembre 2020 par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté. Ce document régional de référence en matière d'aménagement du territoire fixe les objectifs de moyen et long terme dans 12 domaines et notamment la maîtrise et la valorisation de l'énergie et la lutte contre le changement climatique.

Quelques objectifs quantifiés (Rapport d'objectifs - SRADDET ICI 2050 - Région Bourgogne Franche-Comté) :

	2021	2026	2030	2050
Atténuation du changement climatique - GES				
Réduction des émissions de GES (/2008)	- 30 %	- 42 %	- 50 %	- 79 %
Atténuation du changement climatique - maîtrise de l'énergie (MDE)				
Réduction de la consommation énergétique finale (/2012)	- 12 %	- 19 %	- 25 %	- 54 %
Réduction de la consommation énergétique fossile (/2012)	- 27 %	- 43 %	- 56 %	- 98 %
Atténuation du changement climatique - EnR				
Taux d'EnR dans la production d'électricité	27 %	48 %	69 %	100 %
Taux d'EnR dans carburants	16 %	29 %	41 %	98 %
Taux d'EnR dans gaz	21 %	37 %	50 %	100 %
Taux d'EnR dans réseaux de chaleur	72 %	74 %	78 %	96 %
Atténuation du changement climatique - Indépendance énergétique				
Taux EnR dans la consommation finale brute (toutes provenances)	28 %	42 %	55 %	98 %
Taux EnR dans la consommation finale brute (production locale)	16 %	24 %	31 %	77 %
Taux d'exportation EnR	1 %	3 %	7 %	12 %

Un Plan Climat Énergie Territorial (PCET), réalisé à l'échelle du Pays Dolois - Pays de Pasteur pour agir face au changement climatique et adapter le territoire aux évolutions à venir, a été en projet en 2015 / 2016 mais n'a pas abouti. Il visait à définir la stratégie globale à l'échelle du Pays dont la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne fait partie intégrante. Ainsi, l'atteinte des objectifs du Plan Climat Énergie devait en premier lieu se focaliser sur la réduction et la maîtrise des consommations d'énergie, l'efficacité énergétique puis le développement des énergies renouvelables. Seule la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (EPCI de plus de 20 000 habitants) a poursuivi la démarche en élaborant un PCAET.

Éléments de prospective

Les principales évolutions climatiques prévisibles en Franche-Comté sont :

- Une hausse des températures
- Un changement du régime de précipitations
- Une augmentation du nombre de jours de canicule
- Une diminution du nombre de jours de gel

Un scénario envisagé : le Pays Dolois -Pays de Pasteur pourrait avoir un climat méditerranéen à horizon 2050.

2. Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en Plaine Jurassienne

À l'échelle du territoire de la Communauté de Communes, les émissions de GES étaient estimées en 2014 à **95 166 tonnes équivalent (teq) CO₂** (hors autoroutes et Plan National d'Allocation des Quotas - PNAQ), soit environ **10,2 teqCO₂ par habitant**. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne régionale (9,1 teqCO₂ par habitant en 2014) et inférieur à la moyenne départementale (12,3 teqCO₂ par habitant en 2014). La moyenne nationale, quant à elle est nettement inférieure, estimée aux alentours de 7,5 teqCO₂ par habitant en 2014.

Plus récemment, selon l'Observatoire des Territoires (Citépa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016), les émissions de GES hors puits (PRG) sur la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne sont estimées à **84 158 teqCO₂**, soit **9.07 teqCO₂ par habitant**, montrant une certaine diminution. Par secteur, les émissions de GES hors puits (PRG) par habitant sont réparties comme suit :

SECTEURS D'ACTIVITÉS	Émissions (en teqCO ₂ par habitant)	Part dans les émissions totales (en %)
AGRICULTURE	4.13	45.5 % - part > à celle du Département du Jura
ROUTIER	3.41	37.5 % - part > à celle du Département du Jura
RÉSIDENTIEL	0.81	9 % - part < à celle du Département du Jura
TERTIAIRE	0.48	5 % - part < à celle du Département du Jura
DÉCHETS	0.14	1.5 % - part < à celle du Département du Jura
INDUSTRIE	0.07	0.8 % part très < à celle du Département du Jura

L'agriculture est le secteur émettant le plus de GES à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes, s'expliquant par la part importante de cette activité sur le territoire, suivi par le secteur routier, alors que le secteur de l'industrie est très peu émetteur, du fait d'une faible présence sur le territoire. A noter que les communes accueillant les principaux axes de transport (A39, D673 et D468) sont également celles qui présentent un taux d'émission de GES plus élevé.

3. Le stockage de carbone

Si la priorité est de réduire les émissions de GES du territoire, il est aussi important de ne pas générer un déstockage du carbone en place. Les forêts et les sols constituent des réservoirs de carbone fragiles, qui peuvent se transformer en sources émettrices de CO₂ sous l'effet de choix de gestion inadaptés ou d'aléas climatiques. Certains changements d'usage ou de pratiques agricoles favorisent le stockage de carbone dans les sols, comme la conversion des cultures en prairies ou en forêts. Au contraire, la mise en culture des prairies ou des forêts entraîne une diminution du stock de carbone. Le sol joue le rôle de puits ou d'émetteur de carbone, principalement sous forme de dioxyde de carbone (CO₂). Pour préserver le stockage de carbone, il est essentiel de mettre en place une gestion durable des sols et des forêts en se préparant notamment aux évolutions du climat.

Selon l'Observatoire des territoires, le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne est occupé comme suit (CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018) :

OCCUPATION DES SOLS	Surface (en %)
SURFACES ARTIFICIALISÉES	5.2 % - part > à celle du Département du Jura - 4.5 %
SURFACES AGRICOLES	69.9 % - part > à celle du Département du Jura - 44.8 %
FORÊTS ET MILIEUX SEMI-NATURELS	23.3 % - part < à celle du Département du Jura - 49.5 %
SURFACES EN EAU	1.6 % - part > à celle du Département du Jura 0.9 %

Le territoire dispose de puits de carbone moins importants que ses voisins avec 4 680 ha de forêt et une différenciation de l'agriculture (prairies/cultures). L'évolution de la surface artificialisée du territoire de la Plaine Jurassienne entre 2009 et 2019 (Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité, 2009-2019) est modérée +0.2 %, alors qu'elle est de +0.3 % pour les Communautés de Communes Rives de Saône et Bresse Haute Seille, de +0.5 % pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de +0.7 % pour la Communauté de Communes Bresse Nord.



4. L'énergie : production, consommation et avenir

Face aux impacts environnementaux liés à une forte consommation d'énergie, il convient d'introduire à toute échelle territoriale des critères pouvant favoriser une meilleure maîtrise des consommations, tout en permettant des économies des énergies et en développant des énergies renouvelables à moindre impact pour l'environnement.

État des lieux de la consommation énergétique

Selon la plateforme régionale OPTeER (2012), la consommation énergétique moyenne annuelle par habitant sur le territoire de la Plaine Jurassienne se situe entre 3,1 et 3,3 tonnes équivalent pétrole (Tep). Elle est supérieure de 18 % à la moyenne régionale (2,8 tep par habitant), et de 26 % à la moyenne française (2,6 tep par habitant). La consommation totale d'énergie primaire en 2012 s'élève à 28.25 Ktep soit 22.9 Ktep d'énergie finale.

Consommation énergétique par type d'énergie

L'électricité à hauteur de 19 % des consommations arrive loin derrière les produits pétroliers qui restent la première source de consommation du territoire (53 %). Les énergies renouvelables quant à elles représentent 22 % des sources de consommation en 2012 essentiellement comptabilisées dans le résidentiel (biomasse).

Consommation énergétique par secteur sur le territoire

En 2012 (OPTeER), le **transport** est le premier secteur de consommation avec 48 % des consommations énergétiques du territoire. Ces consommations sont liées à la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements. En effet, en 2018 (INSEE) :

- Un territoire caractérisé par un faible indice de concentration d'emploi (39.3) qui est en diminution
- 80,6 % des actifs de plus de 15 ans ayant un emploi travaillent dans une autre commune que la commune de résidence
- 88 % des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture (en augmentation depuis 2012 avec 85 %)
- 50.1 % des ménages possèdent 2 voitures ou plus.

En outre, la distance moyenne domicile-travail parcourue par les actifs de la Communauté de Communes travaillant hors de leur commune de résidence (soit environ 80 % des actifs), est de 35 km en 2012, chiffre significativement supérieur à la moyenne départementale de 27,1 km.

Le **secteur résidentiel** constitue le second poste de consommation avec environ 35 % des consommations énergétiques en 2012. Deux facteurs expliquent l'importance du secteur résidentiel dans les consommations énergétiques du territoire :

- Un parc de logements relativement ancien : 57 % du parc a été construit avant les années 1975 (premières réglementations thermiques)
- Une part importante de maisons individuelles : 91.4 % des logements sont des maisons individuelles en 2012, forme urbaine qui présente une moins bonne performance énergétique que les logements groupés ou collectifs.

A noter que la part des logements vacants est estimée à 7 % selon l'INSEE en 2012 (8,7 % en 2018). En 2012 (résidences principales, INSEE), le bois est utilisé à hauteur de 35,5 %, juste devant le fioul (34 %).

Les caractéristiques des consommations énergétiques du territoire associées à un revenu moyen disponible par unité de consommations des habitants qui est faible, 18 572 €, font que ces derniers sont particulièrement sensibles à l'augmentation du coût de l'énergie. La facture énergétique moyenne par ménage est estimée à 1 822 € pour l'année 2012. Cette problématique constitue un facteur important de vulnérabilité économique et sociale pour le territoire.

Production d'énergie renouvelables

D'après OPTÉER (2012), le taux de couverture de production d'EnR est de 17.6 % de l'énergie consommée sur le territoire de la Communauté de Communes, principalement grâce au bois-énergie. Inversement, le territoire reste dépendant, pour environ 57 % de sa consommation, d'importations extérieures que ce soit pour les énergies fossiles ou l'électricité. Par ailleurs, le territoire dispose de ressources de production d'énergie renouvelable qui pourraient être mobilisées de manière plus importante et/ou efficiente pour limiter la dépendance énergétique du territoire.

Énergie Bois

Avec près de 4 680 ha de forêt, le territoire dispose d'une ressource forestière concentrée principalement aux extrémités Sud/Sud-Est du territoire. 48 % de cette surface est propriété des communes et le reste est de la forêt privée. Le bois énergie est la principale source d'énergie renouvelable du territoire. La production de chaleur issue de cette ressource est estimée à 46 318 MWh en 2012 (ADIB, ATMO FC - SoeS). Une chaufferie bois est recensée à Longwy-sur-le-Doubs ainsi qu'à Tassenières. La Mairie de Neublans-Abergement utilise un chauffage à granulés.

Hydroélectricité

Bien que la présence de l'eau soit très importante sur le territoire et qu'elle a été historiquement utilisée pour de nombreuses activités économiques, aucune unité de production n'est recensée sur le territoire.

Photovoltaïque

Très peu de collectivités utilisent l'énergie solaire thermique et photovoltaïque. La commune de Rahon produit de l'énergie solaire photovoltaïque (production d'eau chaude). D'autres Mairies envisagent d'utiliser cette énergie pour produire de l'électricité et/ou de la chaleur. Mais le frein financier les empêche de faire l'investissement. Sur le territoire, la puissance installée en photovoltaïque est estimée à 388 kW et à 480 m² de surface installée en solaire thermique en 2013. La production individuelle se développe sur le territoire. La production en 2012 a été de 466 MWh pour le solaire photovoltaïque (soit 22 % de la production à l'échelle du Pays Dolois - Pays de Pasteur) et la production de chaleur à partir du solaire thermique a été estimée à 219 MWh (13 % de la production à l'échelle du Pays).

Géothermie

Les Mairies de Chemin et de Rahon utilisent la géothermie comme source d'énergie. L'utilisation de cette énergie chez les particuliers et dans le domaine privé est difficilement estimable. Le territoire dispose toutefois d'un potentiel important avec l'aquifère des alluvions du Doubs qui s'étend sur la partie Sud du territoire.

Éolien

Le territoire de la Plaine Jurassienne, tout comme ses alentours, bénéficie d'un gisement en vent suffisant d'après l'étude de gisement Éolien réalisée en 2012. Cependant, des contraintes importantes, notamment la présence de couloirs migratoires, les servitudes de dégagement de l'aéroport de Dole-Tavaux, limitent l'implantation de parcs éoliens.

Méthanisation

La méthanisation est une technique permettant la valorisation organique et énergétique des déchets issus de l'agriculture. Le potentiel de la Communauté de Communes en méthanisation est plutôt intéressant. C'est une zone principalement marquée par la culture céréalière. Mais l'élevage et la polyculture élevage y sont présents également. Certaines zones équilibrées entre surfaces dédiées aux cultures et prairies permettent d'avoir à la fois : des effluents d'élevages, des résidus de culture (cannes de maïs, menues-pailles) et des possibilités de ressources à partir de cultures à vocation énergétiques et enfin des surfaces d'épandage.

En octobre 2018, la première unité de méthanisation du territoire a été réalisée. 8 exploitations agricoles des communes de Saint-Baraing, Rahon et Balaiseaux, la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et la société Opale Énergies Naturelles se sont regroupées pour construire et exploiter une unité de méthanisation agricole collective sur la commune de Saint-Baraing. Cette unité accueille près de 10 900 tonnes d'effluents d'élevage : des fumiers et lisiers bovins, des fumiers équins mais également des déchets de tri de céréales, des tontes de pelouses et des ensilages de cultures dérobées et dédiées. Le gaz passe dans un moteur (250 kW) en cogénération pour produire de l'électricité revendue à EDF et de la chaleur qui reste à valoriser. Les 9 800 tonnes de digestat (résultat des matières entrantes digérées) sont utilisées et épandues par les agriculteurs du projet comme amendement et fertilisant de qualité.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET FICHES ACTIONS



AXE 1 - UN TERRITOIRE QUI PERMET LE MAINTIEN DE SA POPULATION ET QUI ACCUEIL DE NOUVEAUX MÉNAGES

1. Adapter l'offre de logements tout en limitant la consommation d'espaces

- Création d'un observatoire de l'habitat en Plaine Jurassienne
- Diagnostic et lancement d'une étude pré-opérationnelle préalable à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Travaux de rénovation et construction de logements communaux
- Poursuite du programme de construction de « résidences seniors »
- Démarche expérimentale avec la création de résidences « habitat inclusif »

2. Améliorer la mobilité de tous tout en réduisant les pollutions

- Élaboration d'un schéma d'aménagement intercommunal des mobilités
- Finalisation des tronçons des voies vertes « Grévy » et de la Bresse Jurassienne
- Maillage du territoire avec des cheminements doux et des pistes cyclables
- Sécurisation des secteurs dangereux avec des aménagements et des travaux de rénovation de voiries adaptés

3. Renforcer l'offre de services aux habitants et usagers

- Étude d'opportunité pour la définition d'une carte scolaire territoriale et programme de modernisation des infrastructures communales
- Maillage du territoire avec des équipements sportifs / aires de jeux adaptés aux besoins
- Mise en œuvre du Contrat Local de Santé par le Pays Dolois - Pays de Pasteur
- Finalisation du déploiement de la fibre optique FTTH et animation d'ateliers numériques pour promouvoir les applicatifs
- Aménagement de lieux, construction d'infrastructures et création d'outils favorisant le lien social et la mixité générationnelle
- Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile



AXE 2 - UN TERRITOIRE QUI SOUTIENT ET DÉVELOPPE UNE ÉCONOMIE LOCALE DYNAMIQUE

1. Renforcer et diversifier les activités économiques essentiellement sur les sites existants

- Réalisation d'une étude d'opportunité / prospective, conjointement avec le Pays Dolois, pour structurer les zones à vocation économique et mettre en place une stratégie foncière
- Mise en place d'une politique ciblée de conventionnement avec les partenaires spécialisés pour soutenir la création / reprise d'entreprises

- Promotion de la formation par une communication ciblée, la mise à disposition d'espace de travail adapté et constitution d'une interface formation / entreprise
- Mise en place d'un réseau des acteurs économiques et création d'un site internet vitrine des savoirs faire locaux
- Étude d'opportunité pour favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments existants de la ZA de Chaussin
- Construction d'un espace d'accueil des entrepreneurs / coworking
- Programme de travaux de réhabilitation des locaux et friches commerciales existantes

2. Maintenir et valoriser l'agriculture, une des forces du terroir

- Mise en place d'un Plan Alimentaire de Territoire (PAT) par le Pays Dolois - Pays de Pasteur
- Promotion des foires / marchés de producteurs en disposant d'infrastructures adaptées

3. Développer le potentiel touristique du territoire

- Programme d'entretien et de restauration du petit patrimoine et bâti patrimonial
- Mise en place d'une signalétique pour mettre en valeur le patrimoine bâti et les savoir-faire du territoire
- Programme d'aménagements pour optimiser l'usage des voies vertes et création de circuits de randonnées
- Mise en place d'une politique de soutien des acteurs du tourisme



AXE 3 - UN TERRITOIRE QUI PRÉSERVE SON ENVIRONNEMENT ET ACCOMPAGNE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1. Conforter et valoriser l'environnement naturel

- Programme territorial de végétalisation avec la plantation de haies, de boisements et de vergers patrimoniaux
- Programme de restauration des mortes et du champs d'expansion du Doubs
- Programme de restauration de la continuité écologique de l'Orain
- Programme de restauration de la tourbière du Mou de Pleure
- Programme de restauration des berges de la Sablonne
- Définition d'une stratégie intercommunale et constitution d'une réserve foncière pour préserver la trame turquoise
- Élaboration d'un programme intercommunal de sensibilisation et d'éducation à l'environnement avec les écoles
- Définition d'une signalétique et création de sentiers d'interprétation pour mettre en valeur le patrimoine naturel
- Poursuite du plan de lutte collectif contre l'ambrosie

2. Sécuriser l'alimentation en eau potable et améliorer la gestion des eaux usées

- Réalisation de schémas directeurs pour l'assainissement collectif et l'eau potable
- Programme de travaux de renouvellement des réseaux et des unités de traitement pour l'eau potable et l'assainissement collectif
- Stratégie et travaux de mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels publics et privés

- Mise en conformité des schémas communaux de Défense Extérieure contre l'Incendie, des réseaux d'eau et d'assainissement collectif

3. Favoriser le recyclage et la lutte contre le gaspillage

- Maillage du territoire avec des bennes à déchets verts et des récupérateurs d'eau
- Acquisition de matériels spécialisé mutualisé avec les communes pour le traitement des déchets verts
- Projet d'économie circulaire « réparer pour ne pas jeter »

4. Maîtriser les consommations énergétiques et favoriser le recours aux énergies renouvelables

- Programme d'isolation thermique des bâtiments communaux et intercommunaux du territoire
- Engagement d'une réflexion sur un dispositif d'aide incitatif pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâti existant



AXE 4 - UN TERRITOIRE QUI S'ENGAGE POUR UNE COOPÉRATION INTRA ET EXTRA TERRITORIALE

1. Mutualiser les moyens humains et les outils des collectivités

- Maintien du dispositif de remplacement des secrétaires de Mairie
- Mobilisation de la procédure de commande groupée autant que de besoins
- Définition d'un schéma de mutualisation numérique pour la sauvegarde des données

2. Développer des engagements communs

- Élaborer un Projet de Territoire
- Rédaction d'un Pacte de Solidarité Fiscal et Financier
- Mise à jour de l'étude de préfiguration du transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes
- Mise en place d'un Fonds de concours intercommunal
- Structuration de l'ingénierie territoriale pour absorber les transferts de compétences actuels et à venir
- Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays Dolois - Pays de Pasteur

Un territoire qui affirme sa ruralité tout en assurant une croissance démographique positive et en favorisant l'émergence de projets en collaboration avec les EPCI du Pays Dolois - Pays de Pasteur

NB : Les projets présentés dans les fiches actions suivantes ne font pas l'objet d'une priorisation particulière. Les projets communaux sont listés par classement alphabétique des maîtres d'ouvrage.



AXE 1 - UN TERRITOIRE QUI PERMET LE MAINTIEN DE SA POPULATION ET QUI ACCUEIL DE NOUVEAUX MÉNAGES

FICHE ACTION : Adapter l'offre de logements tout en limitant la consommation d'espaces

Pour maintenir une dynamique démographique positive et accompagner le vieillissement de la population, l'offre de logements doit répondre à tous les parcours de vie : du logement locatif à surface modérée pour les plus jeunes à l'habitat adapté pour les seniors. Ce parc bâti doit être référencé, attractif, fonctionnel et durable.

Les objectifs :

- Mieux connaître les caractéristiques de l'habitat sur le territoire
- Améliorer la qualité du parc de logements en favorisant la rénovation des logements privés existants et en engageant un programme de rénovation des logements communaux
- Renforcer l'offre de logements pour les seniors en poursuivant le programme de construction de résidences seniors et en engageant une démarche expérimentale d'habitat inclusif
- Développer une urbanisation maîtrisée tout en réutilisant les bâtiments existants

Les indicateurs retenus pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre de logements réhabilités par an
- Taux d'occupation des bâtiments locatifs communaux
- Capacité totale d'accueil du parc de résidences seniors
- Taux d'occupation des résidences seniors et habitat inclusif

Projet n°1 : Création d'un observatoire de l'habitat en Plaine Jurassienne

La Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets définit de nouveaux objectifs en matière d'aménagement du territoire : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 et atteindre le « zéro artificialisation nette » d'ici 2050. Ces dispositions, qui seront traduites dans les documents de planification, s'ajoutent à la réglementation locale du Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) de la Basse Vallée du Doubs qui limite fortement le développement des communes riveraines du Doubs dont Chaussin, Petit Noir et Longwy-sur-le-Doubs. Le potentiel foncier mobilisable pour l'habitat est limité et se restreint avec le temps. La rénovation de l'existant et la lutte contre la vacance constituent deux leviers d'actions pour dynamiser l'offre de logements. Pour définir une politique publique de l'habitat adaptée et durable, il est nécessaire que la collectivité dispose d'une connaissance fine et d'un suivi précis du parc bâti du territoire. Pour la première année de mise en œuvre, un diagnostic précis de l'habitat sera conduit. Ce diagnostic posera les bases pour la réalisation d'une future OPAH et permettra d'étudier l'opportunité de programme complémentaire. Conduit en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et le Conseil Départemental du Jura, l'observatoire de l'habitat doit permettre de caractériser les dynamiques territoriales de vacance et de rénovation énergétique du bâti.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne (CCPJ)

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : 10 000 € HT pour le diagnostic et 1 000 € HT de mise à jour par an

Projet n°2 : Diagnostic et lancement d'une étude pré-opérationnelle préalable à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Dans la continuité de la démarche d'observatoire et d'un diagnostic précis, la Communauté de Communes souhaite dynamiser les opérations de réhabilitation de l'habitat privé ancien pour éviter la formation d'un patrimoine de relégation concurrencé par une offre plus attractive. Une précédente OPAH menée de 2009 à 2013 a connu un franc succès avec la réhabilitation de près de 210 logements. Une étude pré-opérationnelle doit permettre de définir la nature des actions, des objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre pour une seconde OPAH. Avec le concours de l'ANAH et du Conseil Départemental du Jura, la collectivité souhaite accompagner le financement des opérations de réhabilitation pour moderniser le parc bâti existant : adaptabilité, isolation, amélioration énergétique, accessibilité. L'objectif est de réhabiliter le parc le moins attractif et le moins performant du territoire.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : 30 000 € HT pour l'étude pré-opérationnelle

Projet n°3 : Travaux de rénovation et construction de logements communaux

Plusieurs communes du territoire disposent de logements locatifs communaux. Ce parc de logements publics contribue à enrichir l'offre de logements du territoire, leurs caractéristiques techniques répondant aux besoins des jeunes ménages notamment. Pour une action territoriale cohérente, un programme de rénovation de l'habitat locatif public, pour les logements les plus énergivores, est à mettre en œuvre avec les communes volontaires.

Maîtres d'ouvrage : Communes de Annoire, La Chainée des Coupis, Chaussin, Chemin, Petit Noir, Saint-Baraing et Tassenières.

Démarrage de l'action : Dès 2022, en fonction des plans d'investissements communaux.

Coût prévisionnel de l'action : 1 210 796,07 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
ANNOIRE	Travaux de création d'un logement locatif dans l'ancienne boulangerie - lien avec le projet n°7 Axe 1 Orientation n°1 - surface d'environ 150 m ²	350 000 € HT
LA CHAINÉE DES COUPIS	Travaux de rénovation du logement communal situé 5, Grande rue - remise en état et mise aux normes intégrales	28 271 € HT
CHAUSSIN	Travaux de rénovation de logements communaux - bâtiments situés au 5, rue de l'Hôtel de ville, 12 Grande rue et ancienne école maternelle - surfaces de 90, 144, 144 et 84 m ²	Non défini
	Création d'un lotissement dans la continuité de l'existant - 11 logements au Clos Tastrot route de Saint-Baraing	Non défini
CHEMIN	Travaux de rénovation de deux logements communaux - T3 de 82,83 et 65,53 m ²	312 525,07 € HT

PETIT NOIR	Travaux de rénovation et d'isolation de l'ancienne école des garçons - surface de 360 m ²	250 000 € HT
	Rénovation et isolation de 2 logements vides au-dessus de la Mairie - surface d'environ 200 m ²	200 000 € HT
SAINT-BARAING	Travaux de rénovation du logement communal situé en haut de la Mairie et création de 2 logements dans l'ancienne Mairie contigu	Non défini
TASSENIÈRES	Travaux de rénovation et d'aménagements de 5 logements communaux - façade et intérieur	70 000 € HT

Projet n° 4 : Poursuite du programme de construction de « résidences seniors »

En partenariat avec Grand Dole Habitat et les communes volontaires, la Communauté de Communes a procédé au cours de ces 5 dernières années à la construction de 27 résidences seniors. Ce parc de logements adaptés aux personnes âgées autonomes maille le territoire avec plusieurs sites d'implantation : Chaussin, Pleure, Neublans-Abergement et Les Essards-Taignevaux. En partenariat avec le bailleur social, la collectivité souhaite augmenter les capacités d'accueil de ce parc résidentiel à destination des seniors et poursuivre le maillage territorial engagé avec la construction de nouveaux logements à Longwy-sur-le-Doubs et Asnans-Beauvoisin.

Maîtres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, communes de Asnans-Beauvoisin, Longwy-sur-le-Doubs et Tassenières.

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : 697 275 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
ASNANS-BEAUVOISIN	Achat de terrain pour constituer une réserve foncière pour de futures résidences seniors	Non défini
LONGWY-SUR-LE-DOUBS	Construction de 3 résidences seniors	397 275 € HT
TASSENIÈRES	Construction de plusieurs logements à destination des seniors	300 000 € HT

Projet n° 5 : Démarche expérimentale avec la création de résidences « habitat inclusif »

Le territoire est doté d'un Établissement pour l'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes, l'EPAD Pierre Babet, et de 27 « résidences seniors » pour les personnes âgées autonomes. Il existe un réel besoin « d'habitat intermédiaire » lié à la perte progressive d'autonomie et d'œuvrer pour le maintien à domicile le plus longtemps possible. A ce jour, l'offre de service privé d'habitat inclusif est de l'ordre de 2 200 € par mois et par résident. Fortement engagée en faveur de l'accompagnement des seniors, la collectivité et ses communes membres souhaitent expérimenter de nouveaux dispositifs, avec une offre de service à coût modéré, pour répondre aux besoins croissants engendrés par le vieillissement de la population. Un travail partenarial est à conduire avec un bailleur social, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental du Jura, porteur d'une politique sociale sur le vieillissement, pour formaliser cette ambition.

Maîtres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, communes de Pleure, Petit Noir et de Tassenières.

Démarrage de l'action : 2024

Coût prévisionnel de l'action : Non défini

COMMUNE	PROJET	BUDGET
CCPJ	Création d'un habitat inclusif à proximité de la Maison de Santé de Chaussin	Non défini
PETIT NOIR	Création d'un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale destiné aux personnes âgées semi-autonomes - 1 bâtiment d'environ 600 m ²	Non défini
PLEURE	Création d'un habitat inclusif / habitat partagé	Non défini
TASSENIÈRES	Construction d'une résidence pour les seniors	Non défini

FICHE ACTION : Améliorer la mobilité de tous tout en réduisant les pollutions

Les objectifs nationaux en matière de réduction de consommations des énergies fossiles et d'émission de gaz à effet de serre font des mobilités un enjeu fondamental pour les collectivités territoriales. D'autant plus qu'en milieu rural, les habitants ont majoritairement recours à l'autosolisme pour les déplacements pendulaires domicile / travail. Compétente en matière de mobilité, la Communauté de Communes souhaite réaliser un diagnostic des pratiques pour identifier des solutions opérationnelles pour réduire l'usage du véhicule individuel. L'objectif est de promouvoir les modes de déplacements alternatifs, une offre de service adaptée et une interopérabilité des solutions de transports avec les EPCI voisins, notamment la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La collectivité, en partenariat avec le Conseil Départemental du Jura, procède d'ores et déjà à la requalification d'anciennes voies ferrées en voie verte. La voie de la Bresse Jurassienne constitue un outil structurant pour les mobilités au sein du territoire.

Les objectifs :

- Sécuriser les déplacements et mailler le territoire avec des cheminements doux (piétons et cycles)
- Développer de nouvelles formes de mobilités et faciliter l'intermodalité

Les indicateurs retenus pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Taux de fréquentation des équipements et voies cyclables
- Nombre de kilomètre de pistes cyclables et voies piétonnes sur le territoire
- Nombre de bornes de recharge de véhicules électriques et fréquence d'utilisation
- Nombre et fréquentation des aires de covoiturage

Projet n°1 : Élaboration d'un schéma d'aménagement intercommunal des mobilités

La prise de compétence « mobilité » par la collectivité est récente. Afin d'appréhender les problématiques territoriales et les solutions opérationnelles envisageables, la Communauté de Communes souhaite réaliser un diagnostic territorial. L'objectif recherché par la collectivité est de porter une offre de service adapté aux besoins des usagers et d'accompagner le changement de pratiques. L'apport de la fibre dans les foyers et la crise sanitaire ont fait jour de nouvelles pratiques professionnelles, notamment avec l'émergence du télétravail. Deux axes de réflexions sont à approfondir : les déplacements pendulaires, souvent externes, et les déplacements du quotidien : commerce, école, loisirs.

Avec 1 500 personnes qui « sortent » quotidiennement du territoire pour aller travailler essentiellement dans le bassin d'emploi de Dole, la problématique des déplacements pendulaires gagne à être travaillée avec les EPCI voisins, notamment la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : 10 000 € HT

Projet n° 2 : Finalisation des tronçons des voies vertes « Grévy » et de la Bresse Jurassienne

La Communauté de Communes a engagé depuis plusieurs années, aux côtés du Conseil Départemental du Jura, la requalification d'anciennes voies ferrées en voie verte. Ce programme opérationnel est réalisé par tronçons : Chaussin / Molay, Gatey / Pleure et le secteur de l'As de Pique à Rahon sont finalisés. Aujourd'hui, il s'agit pour la collectivité de finaliser les tronçons restants pour assurer une continuité des infrastructures, notamment le tronçon Gatey / Chaussin. L'objectif recherché par la collectivité est de disposer d'infrastructures structurantes continues pour développer d'une part, des chaînes de mobilité douce pour les déplacements du quotidien des habitants, et d'autre part, des connexions avec le réseau des EPCI voisins pour une valorisation touristique. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole porte une politique « mobilité douce » ambitieuse avec un Plan « Vélo » pour la période 2021 / 2026.

La finalisation du tronçon Gatey / Chaussin rencontre plusieurs écueils du fait que plusieurs sections de l'ancienne voie ferrée ont été vendues à des privés. La maîtrise foncière de ces sections constitue un préalable à l'action. Ainsi, les travaux de finalisation de ce tronçon consistent en :

- L'acquisition foncière des secteurs bloquants : propriétés ROUCHWARGER / SALMONAT, propriété CHAPUIS et propriété VERNET
- Des travaux de défrichage de la voie
- La création d'une chaussée de 2,5 mètres de large sur toute la longueur

Maîtres d'ouvrage : Conseil Départemental du Jura et Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : 533 000 € HT

Projet n° 3 : Maillage du territoire avec des cheminements doux et des pistes cyclables

Les voies vertes constituent des outils structurants pour les déplacements au sein du territoire. Leur aménagement et la définition d'un maillage territorial « en second rideau » de cheminements doux autour de ces infrastructures répondent à un double enjeu : placer les modes de déplacements doux au cœur du quotidien des habitants et développer le potentiel touristique du territoire. Ce maillage territorial se compose de plusieurs natures d'aménagements et niveaux de connexions : entre les communes et les voies vertes, entre les communes entre-elles, entre les équipements publics au sein des communes. L'aménagement de voies cyclables et de pistes piétonnes constituent des composantes fortes de cette politique publique. Ces opérations d'aménagements se déclinent dans un programme d'actions pluriannuelles en fonction des plans d'investissements de voiries communales répondant aux dispositions de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) du 30 décembre 1996.

Maîtres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, communes de Annoire, La Chainée des Coupis, Chaussein, Les Essards-Taignevaux, Gatey, Les Hays, Longwy-sur-le-Doubs, Molay, Petit Noir, Pleure, Rahon, Saint-Baraing, Saint-Loup et Tassenières.

Démarrage de l'action : Dès 2022, en fonction des plans d'investissements communaux.

Coût prévisionnel de l'action : 999 585 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
CCPJ	Pose d'une borne de recharge électrique dans le cadre du plan départemental d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)	12 500 € HT
ANNOIRE	Création d'un sentier piétonnier reliant le centre de la commune au lotissement en sécurisant le cheminement - 400 mètres linéaires, passage protégé et création d'une chicane de ralentissement au passage d'un pont	45 000 € HT
LA CHAINÉE DES COUPIS	Réalisation d'un cheminement piéton - 430 mètres de chemin rue des pelouses	Non défini
CHAUSSIN	Aménagement d'un cheminement le long du Colruyt pour connexion avec la voie verte	Non défini
LES ESSARDS-TAIGNEVAUX	Création d'un cheminement piéton de 500 m le long de la RD 468	Non défini
GATEY	Création de cheminements doux et pistes piétonnes par busage de fossés - 350 mètres linéaires avec un programme pluriannuel	Non défini
LES HAYS	Création d'un chemin piétonnier le long de la RD 9 - 700 mètres linéaires	60 000 € HT
LONGWY-SUR-LE-DOUBS	Création d'un chemin piétonnier rue de la Croix Rouge et rue de la Lisse - programme pluriannuel de réalisation Création d'un chemin piétonnier entre Longwy et le stade de foot - 1 500 mètres linéaires	290 585 € HT Non défini
MOLAY	Aménagement des allées du cimetière pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite - 280 mètres linéaires, enrobé et pose de grilles pour la gestion des eaux pluviales	42 000 € HT
PETIT NOIR	Travaux de restauration et de sécurisation de la voie piétonne / cyclable - environ 600 mètres linéaires à végétaliser	20 000 € HT
PLEURE	Création de trottoirs et cheminements doux sécurisés entre villages - 700 mètre linéaire de trottoirs	90 000 € HT
RAHON	Aménagement du chemin piéton « sentier du treige » - liaison entre la rue du Bois et la place du village d'une longueur de 180 mètres	25 000 € HT
SAINT-BARAING	Création d'un cheminement piéton dans la traversée du village pour faciliter l'accès aux arrêts de bus - 1 500 mètres linéaires	Non défini
SAINT-LOUP	Création d'un chemin piétonnier sécurisé le long de la RD 222 - route de la Gare	70 000 € HT
TASSENIÈRES	Création d'une piste piétonne sur la RD9 en direction de Biefmorin - sécurisation des déplacements piétonniers Création de voies cyclables VTT et pédestres	100 000 € HT 50 000 € HT 7 000 € HT

	Création d'une rampe d'accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite Travaux de réhabilitation et de sécurisation de la piste piétonne existante le long de la RD 475, poursuite de cette piste pour traverser le village - 2 000 mètres linéaires	200 000 € HT
--	---	--------------

Projet n° 4 : Sécurisation des secteurs dangereux avec des aménagements et des travaux de rénovation de voiries adaptés

Pour inciter les habitants à expérimenter des modes de déplacements alternatifs au quotidien, les pratiques doivent pouvoir se faire en toute sécurité : accès piéton à proximité de l'école, voie cyclable sécurisée, voirie fonctionnelle. Des travaux d'accessibilité, de sécurisation et de rénovation de voiries sont à mettre en œuvre dans plusieurs communes sur les secteurs qualifiés « à risques ».

Maîtres d'ouvrage : Communes de Annoire, Asnans-Beauvoisin, Balaiseaux, Bretenières, La Chainée des Coupis, Chaussin, Chemin, Chêne-Bernard, Les Essards-Taignevaux, Gatey, Longwy-sur-le-Doubs, Molay, Petit Noir, Pleure, Rahon, Saint-Baraing, Saint-Loup, Séligney et Tassenières.

Démarrage de l'action : Dès 2022, en fonction des plans d'investissements communaux.

Coût prévisionnel de l'action : 1 017 374,50 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
ANNOIRE	Travaux de réfection de la bande roulante de carrefours dégradés - 1 carrefour au centre du village, 3 carrefours en zones agricoles pour faciliter l'usage des déplacements doux	40 000 € HT
	Travaux de réfection d'une voie communale fortement dégradée - 500 mètres linéaires pour assurer une liaison commune / RD673	50 000 € HT
ASNANS-BEAUVOISIN	Travaux de rénovation de voirie, de la place de l'Eglise et création d'un parking - surface de 500 m ²	12 848 € HT
BALASEAUX	Travaux de mise en sécurité des intersections en cœur de village - étude en cours	12 000 € HT
BRETENIÈRES	Travaux de réfection de la voirie communale rue du Moulin vers la N°18 et vers le Moulin - 500 mètres linéaire	20 000 € HT
	Sécurisation d'un pont sur un chemin de desserte forestier	20 000 € HT
LA CHAINÉE DES COUPIS	Travaux de réfection de la voiries communales - rue des Pelouse et rue des Marais	92 303 € HT
CHAUSSIN	Travaux d'aménagement de sécurité routière dans plusieurs secteurs - carrefour route du Deschaux / route de Saint-Baraing, rue de la Malange, carrefour du Framboisy / route d'Asnans et route de Longwy	Non défini
	Réaménagement de la place de la Mairie - surface de 300 m ² Travaux de surélévation routes de Dijon et du Deschaux	Non défini 40 000 € HT
CHEMIN	Travaux de sécurisation et de rénovation de voirie - 6 410 mètres linéaires et pose de ralentisseurs	Non défini

CHÊNE-BERNARD	Travaux de réfection de la voirie communale route du Sel, de Rye et de Pleure - 1 150 mètres linéaires	Non défini
LES ESSARDS-TAIGNEVAUX	Travaux de sécurisation pour diminuer la vitesse de circulation dans la traversée du village	Non défini
	Travaux d'entretien et de rénovation de plusieurs tronçons de voiries communales	Non défini
GATEY	Travaux d'aménagement de la place de Mairie - maçonnerie	15 000 € HT
	Aménagement de sécurisation routière - objectif de réduction de vitesse avec l'installation de 5 radars pédagogiques	18 000 € HT
	Réaménagement et remplacement de la signalétique communale - aménagement des 4 entrées de la commune	16 926 € HT
LONGWY-SUR-LE-DOUBS	Travaux d'aménagement de sécurité routière du carrefour situé entre rue de l'église et rue de la lisse - création d'un passage surélevé	31 260 € HT
	Travaux d'aménagement des abords de la salle polyvalente - création d'un parking de 20 places et plantation d'arbustes	46 000 € HT
MOLAY	Travaux de réfection et de sécurisation de la voirie - 350 mètres linéaires rue Louis Pasteur et sécurisation de 2 virages de zones d'obstacles	60 000 € HT
PETIT NOIR	Travaux de sécurisation des abords de l'école avec l'aménagement du carrefour de la vierge - surface d'environ 200 m ²	40 000 € HT
	Travaux de sécurisation des entrées de village - 3 entrées à sécuriser pour réduire la vitesse	100 000 € HT
PLEURE	Travaux d'aménagement du carrefour au centre du village avec réduction de la vitesse - plateau avec sécurisation des piétons, arrêts et trottoirs à proximité de l'école	100 000 € HT
RAHON	Travaux de remise en état de la voirie communale chemin de Molay - 2450 mètres linéaire en direction de Molay	95 000 € HT
	Travaux de remise en état du Pont Eiffel dit « Pont Rouge » enjambant l'Orain - étude lancée en 2021	Non défini
	Travaux de sécurisation de la traversée du village et de protection des piétons - 3 000 mètres linéaires le long de la RD46, rue de l'Église, rue des Halles et rue de la Chapelle	90 000 € HT
SAING-BARAING	Travaux de sécurisation des points dangereux et de rénovation de voiries communales - secteurs impasse du Gravier, lotissement à la côte et carrefour rue de la Mairie avec la RD46	Non défini
SAINT-LOUP	Travaux d'entretien et de sécurisation de voiries communales - 10 000 m ² de bicouche route de Villangrette	40 000 € HT
	Travaux d'entretien et de sécurisation de voiries communales - 4 250 m ² de bicouche rue des Prés verts	26 037,50 € HT
SÉLIGNEY	Travaux de réparation de diverses voiries communales - 660 mètres linéaires route de Tassenières et 600 mètres linéaires chemin de Mont	12 000 € HT

TASSENIÈRES	Travaux d'aménagement de la place Bir-Hakeim au cœur du village - sécurisation du croisement dangereux entre la RD475 et la RD9	100 000 € HT
-------------	---	--------------

FICHE ACTION : Renforcer l'offre de services aux habitants et usagers

L'offre de services rendue aux usagers participe grandement à l'attractivité d'un territoire. Celle-ci doit être adaptée aux spécificités et aux besoins du territoire, être évolutive et répondre à toutes les catégories d'usagers. Pour maintenir la dynamique territoriale actuelle mais aussi préparer l'avenir, la Communauté de Communes souhaite déployer une offre de services diversifiée et de qualité en matière de petite enfance, de santé, de scolarité, de technologie numérique, de pratiques sportives et de culture. Pour ce faire, la collectivité souhaite déployer une offre d'équipements publics en recherchant un maillage territorial équilibré par modernisation d'équipements existants ou à défaut création de nouvelles infrastructures.

Les objectifs :

- Améliorer l'accueil scolaire existant et renforcer l'accueil petite enfance
- Développer l'offre culturelle
- Assurer un accès pour tous à la santé
- Mailler le territoire en équipements sportifs / aires de jeux et loisirs
- Maintenir les services publics dans les villages et créer du lien
- Poursuivre la transformation numérique du territoire

Les indicateurs retenus pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre d'abonnés annuel à la médiathèque « André Besson »
- Taux de fréquentation de la halte-garderie « l'île aux enfants » et du Relais d'Assistante Maternelle « espace Kangourou »
- Taux de fréquentation des équipements sportifs communaux
- Nombre de participants aux manifestations culturelles et sportives organisées
- Nombre de médecins traitants par habitant sur le territoire
- Taux d'occupation des Maisons de santé de Chaussin et de Petit Noir par des professionnels

Projet n°1 : Étude d'opportunité pour la définition d'une carte scolaire territoriale et programme de modernisation des infrastructures communales

Le vieillissement de la population, le desserrement des ménages et les déplacements de population conduisent à des déséquilibres entre l'offre et la demande. Des classes ferment quand d'autres sont à la limite de leur capacité d'accueil avec des groupes scolaires sous-dimensionnés. Ajouté à ce constat, des infrastructures qui ne sont plus adaptées aux nouveaux besoins, notamment numériques. La construction d'un groupe scolaire requiert des investissements lourds. Il est important qu'un programme de modernisation et de construction de nouvelles infrastructures s'inscrive dans le cadre d'une réflexion territoriale visant à définir une carte scolaire équilibrée et fonctionnelle pour les générations futures. La Communauté de Communes et ses communes membres partagent la volonté de maintenir une offre scolaire en Plaine Jurassienne coconstruite et non subie. En lien étroit avec l'Éducation Nationale, l'objectif de ce travail est de couvrir le territoire de plusieurs pôles éducatifs dotés de moyens conséquents.

Maîtres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, communes de Chaussin, Longwy-sur-le-Doubs, Petit Noir, Rahon, Séligny et Tassenières.

Démarrage de l'action : 2024

Coût prévisionnel de l'action : 665 000 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
CCPJ	Engagement d'une réflexion avec les communes pour maintenir une offre scolaire en milieu rural	Non défini
CHAUSSIN	Étude pour la création d'un groupement scolaire	Non défini
LONGWY-SUR-LE-DOUBS	Étude pour la création d'un groupement scolaire avec les communes de Annoire, Neublans-Abergement, Longwy-sur-le-Doubs, Petit Noir et Chemin	Non défini
PETIT NOIR	Travaux d'extension de la cantine scolaire d'environ 100 m ² - agrandissement de la surface à manger, rénovation / agrandissement de la cuisine et installation pour liaison froide	300 000 € HT
RAHON	Travaux de rénovation du hall des écoles du Regroupement Pédagogique intercommunal - RPI Rahon / Saint-Baraing / Balaiseaux	20 000 € HT
	Installation d'une barrière et d'un portail pour sécuriser l'aire de jeux située à côté de l'école	5 000 € HT
SÉLIGNY	Pose de volets sur les portes et fenêtres de l'école maternelle - pose de volets roulants électriques solaires	22 000 € HT
	Aménagement de la cour de l'école et réparation de l'escalier attenant - surface goudronnée pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite	10 000 € HT
TASSENIÈRES	Construction de nouveaux locaux scolaires au sein du RPI existant regroupant les communes de Tassenières, Villers-Robert, Bretenières et Séligny	300 000 € HT
	Acquisition de tables et de chaises réglables en hauteur pour l'école primaire	8 000 € HT

Projet n° 2 : Maillage du territoire avec des équipements sportifs / aires de jeux adaptés aux besoins

La Communauté de Communes a mis en place une politique de soutien des pratiques sportives pour l'accès au sport pour tous avec d'une part le financement à hauteur de 50 % des équipements sportifs communaux (type frontons sportifs, city stade) et d'autre part, un règlement d'intervention pour les associations. En effet, le territoire bénéficie d'un tissu associatif dynamique, notamment sur le plan sportif. Ces associations et le collège Marcel Aymé se partagent l'usage d'un gymnase implanté sur la commune de Chaussin. Ancien, ce gymnase ne permet plus de répondre aux demandes croissantes des usagers. La revitalisation de ce gymnase répond à une nécessité environnementale, énergétique, sociale et humaine dans l'objectif de rendre un service qualitatif à la population. Avec un objectif de cohésion territoriale, les collectivités souhaitent disposer d'une infrastructure moderne et fonctionnelle dans le centre bourg et mailler le territoire d'équipements sportifs complémentaires pour favoriser l'accès au sport pour tous. Une étude de besoins / faisabilité constitue un préalable à la rénovation ou la création d'un équipement sportif couvert, multisport, à usage scolaire et de loisirs.

Maîtres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et communes de Chaussein, Petit Noir, Pleure, Rahon, Saint-Loup et Tassenières.

Démarrage de l'action : Dès 2022, en fonction des plans d'investissements communaux.

Coût prévisionnel de l'action : 3 555 000 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
CCPJ	Réalisation d'un diagnostic des pratiques sportives et des besoins associés	10 000 € HT
CCPJ / CHAUSSIN	Construction d'un nouveau gymnase / complexe sportif multi-activités et réhabilitation de l'ancien	3 000 000 € HT
CHAUSSIN	Création d'un terrain de tennis en lien avec le gymnase	Non défini
PETIT NOIR	Rénovation et isolation des vestiaires du club de football - surface d'environ 200 m ²	300 000 € HT
	Création d'une aire de jeux pour enfants près de la salle des fêtes / place Alnoras	Non défini
	Travaux de rénovation des vestiaires du foot	Non défini
PLEURE	Création d'un parcours "Nature" autour de l'étang de la Beulois et en sous-bois depuis la voie verte	Non défini
RAHON	Travaux de rénovation des vestiaires de foot situés rue de la Chapelle - remplacement intégral des douches et mise en protection du site	80 000 € HT
	Travaux de remise en état du city stade situé Place des salles polyvalentes - reconversion des terrains de tennis en site multi activité polyvalent	80 000 € HT
SAINT-LOUP	Création d'une aire de jeux	25 000 € HT
TASSENIÈRES	Création d'une aire de jeux pour les plus jeunes et les adolescents - city stade et jeux divers	60 000 € HT

Projet n° 3 : Mise en œuvre du Contrat Local de Santé par le Pays Dolois - Pays de Pasteur

La Santé facilement accessible pour tous est un enjeu commun à tous les schémas régionaux en cours. Cette problématique est d'autant plus prégnante en milieu rural qualifié souvent de « désert médicaux ». Actuellement, la Communauté de Communes dispose de deux pôles de Santé, Chaussein et Petit Noir, où exercent des professionnels pluridisciplinaires de santé.

Lors de l'Assemblée Générale du 20 juillet 2018, le Pays Dolois a approuvé la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle de son territoire. Le CLS est un dispositif de gouvernance partagée entre les collectivités territoriales et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cinq axes de travail sont identifiés :

- Développer l'offre de soins de premier recours et de spécialistes
- Créer des environnements favorables pour l'accès aux soins et la prévention en santé
- Conforter les actions de prévention et promotion en santé
- Renforcer la coordination des partenaires dans l'accompagnement des plus fragiles et la sécurisation des parcours
- Agir sur l'environnement dans le but d'améliorer la santé des habitants

La finalisation du CLS et sa mise en œuvre doivent permettre la promotion de la santé, le développement d'une politique de prévention et de politiques d'accès aux soins et à l'accompagnement médico-social.

Dans le cadre du CLS, le recrutement d'un animateur santé à l'échelle du Pays Dolois Pays de Pasteur est essentiel pour créer une dynamique de travail. En lien avec les professionnels de santé, il s'agit de faciliter la mise en place de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Avec la mise en œuvre du CLS et la construction d'infrastructures, la collectivité souhaite attirer de nouveaux médecins, des professionnels de santé et faciliter leur installation pour répondre aux besoins croissants de soins liés au vieillissement de la population.

Maître d'ouvrage : Pays Dolois - Pays de Pasteur

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : Non défini

Projet n°4 : Finalisation du déploiement de la fibre optique FTTH et animation d'ateliers numériques pour promouvoir les applicatifs

Le développement numérique constitue un véritable enjeu d'attractivité pour le territoire. Le numérique fait partie du quotidien des habitants, des entreprises et des collectivités territoriales. Télétravail, courses en drive, dématérialisation des services publics, les applicatifs sont nombreux. Il permet également un gain de performance des services publics pour la population. Pour assurer un accès à cette technologie à tous et partout, la Communauté de Communes a signé une convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Jura le 09 novembre 2017 pour le déploiement du réseau départemental à très haut débit. Dans cette convention, la collectivité a établi une liste des communes à traiter prioritairement, en fonction du débit de connexion internet très faible. Lors de cette phase de travaux en cours d'exécution, deux technologies sont mises en œuvre :

- Le FTTH (technologie fibre) ou réseau optique jusqu'à la maison, technologie « cible » du plan national très haut débit
- La montée en débit (technologie cuivre) utilisant le réseau téléphonique et rapide à mettre en œuvre, solution transitoire avec le passage en FTTH

La collectivité souhaite finaliser le déploiement de la fibre et mettre en place des permanences numériques à destination des habitants. Elle a procédé au recrutement d'un Conseiller numérique afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches dématérialisées de plus en plus nombreuses. Cette mission d'accompagnement d'une durée de 24 mois est à mener de manière coordonnée avec la Maison France Services.

Maître d'ouvrage : Conseil Départemental du Jura

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : Non défini

Projet n°5 : Aménagement de lieux, construction d'infrastructures et création d'outils favorisant le lien social et la mixité générationnelle

La Communauté de Communes regroupe sur un seul site : la médiathèque André Besson, la crèche l'île aux enfants, le relais assistante maternelle, un jardin partagé, la Maison France Service et prochainement un tiers lieu. Le regroupement de ces services favorise le lien social et permet un accès facilité pour l'utilisateur. Pour renforcer cette politique, la collectivité et ses communes membres portent de nouveaux projets d'infrastructures. Le maintien de services de proximité et d'espaces de partage est essentiel en milieu rural. De plus, la crise sanitaire du COVID-19 a contraint de nombreuses activités, notamment les activités culturelles. Les impacts sont observables par la fréquentation de la Médiathèque André Besson qui a diminué. Après cette période difficile, la collectivité souhaite développer une offre culturelle innovante, de proximité et encourager tous les organisateurs de manifestations culturelles à adopter une attitude éco-responsable.

Maîtres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et communes de Annoire, Bretenières, La Chaînée des Coupis, Gatey, Longwy-sur-le-Doubs, Petit Noir, Rahon, et Tassenières.

Démarrage de l'action : Dès 2022, en fonction des plans d'investissements communaux.

Coût prévisionnel de l'action : 758 800 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
CCPJ	Création d'un agenda partagé pour communiquer sur les manifestations communales et intercommunales	Non défini
CCPJ	Diversification de l'offre culturelle intercommunale	Non défini
CCPJ	Rénovation d'un tiers lieu pour favoriser le lien social	371 800 € HT
CCPJ	Création et animation d'un jardin partagé multigénérationnel	40 000 € HT
ANNOIRE	Travaux d'aménagement d'une place centrale en partie équipée pour améliorer la coexistence entre différents usages - délimitation de zones en herbe et parking	40 000 € HT
BRETENIÈRES	Aménagement d'un espace de convivialité à proximité de la Mairie - installation de bancs, tables, terrain de pétanque aires de jeux	17 000 € HT
	Travaux d'agrandissement de la salle de fête communale et création d'un nouveau local de stockage par fermeture de l'abri attenant	30 000 € HT
LA CHAÎNÉE DES COUPIS	Travaux de réfection et aménagement de la salle Hubert Prost située 5, Grande rue	Non défini
GATEY	Création d'un espace paysagé avec bancs et boîte à livres dans le centre du village	20 000 € HT
LONGWY-SUR-LE-DOUBS	Construction d'un garage communal Aménagement de l'agence postale communale Création d'une Maison des associations avec la réhabilitation d'un bâtiment existant	Non défini
PETIT NOIR	Travaux d'agrandissement de l'atelier municipal d'environ 120 m ² afin de céder une cellule supplémentaire aux services du SDIS pour le stockage de matériels	200 000 € HT
RAHON	Travaux d'accessibilité avec l'usage d'un ascenseur commun entre la Mairie et la salle polyvalente - maçonnerie et modification du matériel Création d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM)	Non défini
TASSENIÈRES	Travaux d'aménagement de l'étang « Fallerans » - construction d'un abri avec barbecue, terrain de pétanque, aménagement des abords et installation de tables / bancs	20 000 € HT
	Création d'un local technique au sein du bâtiment communal existant	20 000 € HT

Projet n°6 : Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile

Depuis 2004, la Communauté de Communes a mis en place un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées du territoire. Ce sont près de 60 personnes qui sont livrées quotidiennement pour leur repas. La collectivité est membre du Syndicat Mixte de la Grande Tablée. La Grande Tablée livre actuellement les repas dans des barquettes en polypropylène.

La Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous indique que l'utilisation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique sera interdite à partir du 1^{er} janvier 2025 dans la restauration collective d'établissements d'accueil dès moins de 6 ans, scolaires et universitaires. La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire avance même ce délai de remplacements des contenants au 1^{er} janvier 2022 pour le portage de repas à domicile. Pour répondre à ces normes réglementaires encadrant les liaisons froides, la collectivité souhaite construire un nouveau local technique fonctionnel et adapté à l'évolution des pratiques.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : 274 800 € HT





AXE 2 - UN TERRITOIRE QUI SOUTIENT ET DÉVELOPPE UNE ÉCONOMIE LOCALE DYNAMIQUE

FICHE ACTION : Renforcer et diversifier les activités économiques essentiellement sur les sites existants

La crise sanitaire a accéléré la saisie de la compétence « développement économique » par la Communauté de Communes. La collectivité a successivement développé des partenariats avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, les Chambres consulaires et les réseaux associatifs locaux pour soutenir l'économie de proximité. Afin de poursuivre cette politique publique, la collectivité souhaite travailler sur les atouts existants, filières agricoles, artisanats, zones d'activités économiques, aux côtés des communes et du Pays Dolois ainsi que de favoriser la création d'emplois résidentiels avec des dispositifs de soutien.

Les objectifs :

- Pérenniser l'économie de proximité
- Favoriser la création d'emplois résidentiels
- Améliorer les conditions d'accueil des entreprises en aménageant et rendant attractives les zones d'activités économiques et en réhabilitant les friches industrielles

Les indicateurs retenus pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre d'entreprises et d'emplois créés par an
- Taux de vacance des bâtiments existants et estimation de la surface artificialisée évitée (m²)
- Nombre d'exploitations et évolution de la Surface Agricole Utile (SAU) par an
- Nombre d'agriculteurs soutenus financièrement par le Plan Alimentaire de Territoire

Projet n° 1 : Réalisation d'une étude d'opportunité / prospective, conjointement avec le Pays Dolois, pour structurer les zones à vocation économique et mettre en place une stratégie foncière

La Plaine Jurassienne se caractérise par un tissu local dynamique, un positionnement géographique le long de la RD 73 stratégique et un lien ténu avec le bassin d'activités industrielles de Dole. Le centre bourg de Chaussin, les pôles secondaires de Annoire, Petit Noir et Tassenières accueillent des activités économiques. A ce jour, seule la commune de Chaussin dispose d'une zone d'activités économiques structurée. La Communauté de Communes et ses communes membres souhaitent poursuivre l'aménagement de ces zones d'activités. Une réflexion sur le développement des zones d'activités économiques en Plaine Jurassienne gagne à être mise en perspective à l'échelle du Pays Dolois pour identifier les dynamiques de filières, cibler les activités à développer et dimensionner les besoins. L'identification des enjeux fonciers, environnementaux, d'accessibilité, de voiries et de qualification des zones doit permettre un phasage du développement économique local dans une logique de polarité à l'échelle du Pays, avec des pôles économiques primaires et secondaires, et de limitation de la consommation foncière.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : 12 000 € HT

Projet n° 2 : Mise en place d'une politique ciblée de conventionnement avec les partenaires spécialisés pour soutenir la création / reprise d'entreprises

Force est de constater qu'il existe de nombreux acteurs et outils au sein de « l'écosystème économique ». La plupart des PME et TPE du territoire ont une méconnaissance de ces outils qui pourraient être utiles et mobilisables dans le cadre de leur activité. La Communauté de Communes a pour objectif de constituer une « porte d'entrée » pour les entreprises et simplifier l'accès à l'information. Pour ce faire, des partenariats sont développés pour orienter rapidement les chefs d'entreprises vers le « bon interlocuteur ». Il s'agit de constituer une « cellule locale » réactive et adaptée aux besoins du territoire. Le Pacte Régional des Territoires, signé avec la Région Bourgogne Franche-Comté, constitue un exemple probant de partenariat local à développer. La collectivité est attentive aux offres de services mises en place par les partenaires pour soutenir l'économie de proximité.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : 5 000 € HT

Projet n° 3 : Promotion de la formation par une communication ciblée et la mise à disposition d'espace de travail adapté

Les entreprises jurassiennes, notamment dans les filières du bâtiment, de la logistique, du bois et de la restauration font face à des difficultés de recrutement sans précédents. En réponse à cette problématique, la formation professionnelle constitue une priorité portée par les Services de l'État. La Communauté de Communes souhaite s'inscrire dans cette politique départementale. Au niveau local, le collège Marcel Aymé de Chaussin est adhérent du GRETA-CFA JURA dont les formations proposées couvrent différentes spécificités : eau/assainissement, hôtellerie/restauration, métiers d'arts, énergies renouvelables, bâtiment, industrie... Ainsi, le tiers lieu peut constituer un support local pour l'organisation de formations en Plaine Jurassienne. La collectivité peut également, en partenariat avec la Maison France Service, assurer une promotion et communication des actions de formations mises en œuvre par les partenaires.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : Non défini

Projet n° 4 : Mise en place d'un réseau des acteurs économiques et création d'un site internet vitrine des savoirs faire locaux

Le travail engagé suite à la crise sanitaire aux côtés des partenaires économiques à démontrer la richesse du tissu artisanal local. Au cours de ces dernières années, de nombreuses activités se sont créées. Ces savoir-faire gagnent à être mis en valeur et en réseau. L'Union commerciale de Chaussin travaille en ce sens. La Communauté de Communes souhaite accompagner cette structuration et la mise en valeur du tissu artisanal et commercial local par la création d'un site internet type « marketplace ».

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : 20 000 € HT

Projet n°5 : Étude d'opportunité pour favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments existants de la ZA de Chaussin

La zone d'activités économiques de Chaussin se structure progressivement. 3 nouveaux secteurs à vocation économique sont inscrits au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, en cours d'élaboration, pour compléter le secteur. Plusieurs entreprises souhaitent valoriser les toitures de bâtiments existants avec des énergies renouvelables. La Communauté de Communes, aux côtés de la commune, souhaite encourager la transition écologique des entreprises / porteurs de projets et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : Non défini

Projet n°6 : Construction d'un espace d'accueil des entrepreneurs / coworking

La Communauté de Communes a procédé à l'acquisition d'un bâtiment à proximité de son siège dans le centre bourg de Chaussin. Ainsi, la collectivité souhaite mettre à disposition des entrepreneurs et salariés un espace de travail partagé fonctionnel. Cet espace est adapté à la pratique du télétravail, pratique qui est montée en puissance suite à la crise sanitaire du COVID-19. L'étude de maîtrise d'œuvre est en cours.

Maîtres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et la commune de Petit Noir.

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : 371 800 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
CCPJ	Création d'un tiers lieu alliant espace de télétravail, de collaboration et de médiation numérique	371 800 € HT
PETIT NOIR	Création d'un tiers lieu	Non défini

Projet n°7 : Programme de travaux de réhabilitation des locaux et friches commerciales existantes

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), ainsi que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Plaine Jurassienne, en cours d'élaboration, vise à limiter l'étalement urbain. Ces engagements impliquent une consommation foncière vertueuse en matière de développement économique. Pour soutenir le tissu économique local et la création d'emplois résidentiels, la Communauté de Communes et ses communes membres souhaitent mobiliser de nouvelles opportunités de développement économique et favoriser l'émergence de projet de reprise / requalification des locaux et friches commerciales existantes. Plusieurs communes portent d'ores et déjà des projets de requalification de locaux ou d'espaces existants.

Maîtres d'ouvrage : Communes de Annoire, Petit Noir et Pleure.

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : 415 000 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
ANNOIRE	Travaux de rénovation d'un local commercial et d'un logement dans l'ancienne boulangerie - lien avec le	350 000 € HT

	projet n°3 Axe 1 / orientation 1 - local commercial d'environ 80 m ²	
PETIT NOIR	Travaux de réhabilitation de la friche industrielle Ponsot	Non défini
PLEURE	Création d'un parking poids lourds de 1200 m ² pour organiser le stationnement des véhicules	65 000 € HT

FICHE ACTION : Maintenir et valoriser l'agriculture, une des forces du terroir

Avec près de 120 exploitations implantées, le territoire de la Plaine Jurassienne se caractérise par des filières agricoles spécialisées et à forte valeur ajoutée. En Bresse Jurassienne, la filière « comté » et la pisciculture « traditionnelle » maintiennent la richesse écologique et la qualité des paysages. Dans le Finage, la « grande culture » développe des savoir-faire et des cultures de « niche » : lentille, oignon, maïs semence, blé panifiable. La filière agricole constitue une force pour le territoire qu'il convient de soutenir, d'accompagner et de structurer pour favoriser le développement de circuits courts.

Les objectifs :

- Développer les circuits courts
- Promouvoir les foires / marchés de producteurs pour permettre la vente des produits locaux en disposant d'infrastructures adaptées

Les indicateurs retenus pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Fréquentation des marchés de producteurs du territoire
- Part des produits locaux et/ou bio dans les menus proposés par le Syndicat Mixte de la Grande Table
- Nombre d'animations « grand public » organisé dans le cadre du Plan Alimentaire de Territoire

Projet n°1 : Mise en place d'un Plan Alimentaire de Territoire (PAT) par le Pays Dolois - Pays de Pasteur

A l'instar de la cuisine centrale à Lons le Saunier, le Pays Dolois dispose des atouts et du potentiel pour développer et structurer une filière agricole locale. Ainsi, le Pays Dolois s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Alimentaire de Territoire (PAT). Le PAT « L'alimentation au cœur du Pays Dolois » réunie une multitude d'acteurs dont la filière agricole. Son objectif est de favoriser un accès à une alimentation locale de qualité en développant des filières d'approvisionnements et une transformation locale des produits. Un diagnostic territorial a permis d'identifier les filières existantes, d'évaluer le potentiel d'autosuffisance du territoire et de caractériser l'offre et la demande. Avec une Surface Agricole Utile (SAU) de 12 560 ha, des filières agricoles de haute qualité, le territoire de la Plaine Jurassienne bénéficie d'un rôle essentiel dans l'émergence de ce projet.

Maître d'ouvrage : Pays Dolois - Pays de Pasteur

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : Non défini

Projet n°2 : Promotion des foires / marchés de producteurs en disposant d'infrastructures adaptées

La commune de Longwy-sur-le-Doubs organise deux foires annuelles : une foire de printemps et une foire d'automne. La foire d'automne figure parmi les foires les plus importantes de France. Plusieurs dizaines de milliers de personnes sont accueillies le temps d'un week-end sur le champ de foire. Cet événementiel est important pour les commerçants, artisans locaux et donne de la visibilité au territoire de la Plaine Jurassienne. En complément de ces événements annuels, la Communauté de Communes et ses communes membres souhaitent promouvoir et accompagner le développement des marchés du « quotidien ».

Maîtres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et communes de Asnans-Beauvoisin, Chausson et Longwy-sur-le-Doubs.

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : 14 957 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
CCPJ	Création d'un marché couvert	Non défini
ASNANS- BEAUVOISIN	Création d'un hall pour les producteurs route de Lons le Saunier à proximité de la Mairie	Non défini
CHAUSSIN	Investissements matériels pour améliorer le marché actuel	Non défini
LONGWY SUR LE DOUBS	Aménagement du champ de foire pour développer les foires communales - réfection des allées sur une surface de 1 550 m ² et construction d'un local de 20 m ²	14 957 € HT par allée Non défini

FICHE ACTION : Développer le potentiel touristique du territoire

Le territoire de la Plaine Jurassienne bénéficie d'une situation géographique et d'atouts environnementaux intéressants pour développer un tourisme « vert ». Dans un rayon de 45 min, qui correspond à un temps de déplacement moyen en vacances, figurent : les domaines viticoles Jurassiens et Côtes d'Oriens, les lacs et cascades du Jura, les salines d'Arc-et-Senans, les termes de Salins et de Lons-le-Saunier entre autres. Localement, la Plaine Jurassienne offre de nombreuses activités de pleine nature : chemins de randonnées, baignade dans le Doubs, promenade équestre, vélo, canoë... La collectivité peut compter sur un patrimoine vernaculaire remarquable où l'eau est omniprésente. A ce jour, le principal frein au développement touristique réside dans la faible capacité d'hébergement, l'offre de nuitées reposant uniquement sur les campings et les chambres d'hôtes.

Les objectifs :

- Renforcer les circuits de randonnée pour développer le « tourisme vert »
- Aménager les abords des voies vertes pour développer leur usage
- Valoriser le petit patrimoine et bâti patrimonial
- Améliorer l'offre d'hébergement touristique

Les indicateurs retenus pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Fréquentation touristique (nombre de nuitée / an)
- Fréquentation des voies vertes (nombre d'usagers / an)

Projet n°1 : Programme d'entretien et de restauration du petit patrimoine et bâti patrimonial

Le territoire de la Plaine Jurassienne est riche de son bâti typique, notamment en Bresse, et d'un « petit patrimoine » comme la borne romaine présente à Neublans-Abergement. Croix de chemin, église, lavoir, puit, pont « chemin de fer », bâtiment public, ce patrimoine riche et varié constitue un marqueur historique du territoire. Ces ouvrages participent à la définition d'une identité locale. Leur rénovation et entretien contribuent à développer l'attractivité de la Plaine Jurassienne et son rayonnement à l'échelle départementale. La Communauté de Communes et plusieurs communes membres souhaitent engager une démarche de conservation de ce patrimoine. Plusieurs ouvrages sont classés au titre des Bâtiments de France tels que l'église de Rahon, le fossé d'enceinte de Chaussin, des croix de chemin. Plusieurs ouvrages font l'objet de mesures de préservation dans le PLUi de la Plaine Jurassienne. Ainsi, les collectivités souhaitent assurer la pérennité de ces ouvrages et la sécurité des personnes par des programmes de travaux variés.

Maîtres d'ouvrage : Communes de Annoire, Bretenières, La Chainée des Coupis, Chaussin, Pleure, Rahon et Tassenières.

Démarrage de l'action : Dès 2022, en fonction des plans d'investissements communaux.

Coût prévisionnel de l'action : 315 350 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
ANNOIRE	Travaux de rénovation des façades des bâtiments communaux du cœur du village - 3 bâtiments : agence postale, école, salle communale soit environ 200 m ² de façade	69 000 € HT
BRETENIÈRES	Travaux de rénovation de la façade Sud de la Mairie, pignons et pierres sous toiture - nettoyage de la façade et peinture sur crépi existant	5 000 € HT
	Travaux d'enfouissement de l'éclairage public et des infrastructures téléphoniques	13 976 € HT
LA CHAÎNÉE DES COUPIS	Travaux de remise en état de la cage d'escalier du bâtiment communal	Non défini
CHAUSSIN	Travaux de rénovation de la toiture et du clocher de l'église	Non défini
PLEURE	Travaux de restauration de l'église - remise aux normes électriques, crépis intérieurs et reprise de boiseries	47 374 € HT
RAHON	Travaux d'étanchéité et de rénovation de la toiture de la Chapelle S ^{te} FOY située rue Rogier et de la Chapelle Notre Dame située rue de la Chapelle - surfaces de 20 et 80 m ²	40 000 € HT
	Travaux de rénovation du mur du cimetière situé à proximité sur la Place du village - surface de 500 m ²	60 000 € HT
TASSENIÈRES	Travaux de rénovation de la façade, d'une partie de la toiture, des portes et vitraux de l'église Travaux de rénovation des murs du cimetière	80 000 € HT

Projet n°2 : Mise en place d'une signalétique pour mettre en valeur le patrimoine bâti et les savoir-faire du territoire

La Communauté de Communes et ses communes membres souhaitent développer une offre touristique en valorisant son patrimoine vernaculaire et des activités atypiques tel que la fabrication de gaudes.

L'objectif est de proposer une offre touristique différenciante des sites touristiques voisins en s'adaptant aux nouveaux enjeux du tourisme, avec le « slow tourism » notamment, et de nouvelles pratiques de consommations liées à la crise sanitaire.

Pour rendre la destination et l'offre attractives, la collectivité souhaite mettre en valeur les sites remarquables et savoir-faire locaux. Pour une communication lisible, la mise en place d'une signalétique gagne à être coordonnée à l'échelle du territoire.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

Démarrage de l'action : 2024

Coût prévisionnel de l'action : 2 000 € HT par panneau soit 42 000 € HT en partant du principe d'un panneau par commune

Projet n° 3 : Programme d'aménagements pour optimiser l'usage des voies vertes et création de circuits de randonnées

Les voies vertes constituent des outils structurants pour le développement du tourisme. Les chiffres de fréquentation, notamment durant la période estivale, démontrent l'attrait pour les pratiques de la randonnée et du vélo. La Communauté de Communes, en partenariat avec les communes concernées, souhaite optimiser ce potentiel par des aménagements rendant ces voies encore plus attractives : espace de détente, aire d'accueil pour campings car, point d'information sont autant d'aménagements qui participent à leur attrait. A Chaussein, ces aménagements pourront s'inscrire conjointement à la construction d'un nouveau bâtiment Colruyt à proximité de l'entrée de la voie verte. La livraison du bâtiment commercial est prévue pour fin 2022. Avec l'objectif de constituer un maillage des activités, plusieurs communes souhaitent mettre en place des chemins de randonnées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées.

Maîtres d'ouvrage : Communes de Chaussein, Gatey, Neublans-Abergement, Petit Noir et Pleure.

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : Non défini

COMMUNE	PROJET	BUDGET
CHAUSSEIN	Étude et création d'un parking à l'entrée de la voie verte	Non défini
GATEY	Création d'un circuit de randonnée dans le cadre du PDIPR	Non défini
NEUBLANS-ABERGEMENT	Création d'un circuit de randonnée dans le cadre du PDIPR	Non défini
PETIT NOIR	Création de sentiers de randonnées en lien avec l'Espace Naturel Sensible du Mératon	Non défini
PLEURE	Étude et création d'un parking à l'entrée de la voie verte Création d'un circuit de randonnée dans le cadre du PDIPR	Non défini

Projet n° 4 : Mise en place d'une politique de soutien des acteurs du tourisme

Avec la fermeture et le changement de destination de l'hôtel-restaurant « Chez Bach », les capacités de nuitées sur le territoire sont faibles. Ces capacités reposent sur les deux campings présents, dont le développement est contraint par le PPRi de la Basse Vallée du Doubs et les chambres d'hôtes privées. Il est illusoire de voir s'installer de nouveau un établissement hôtelier.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes souhaite accompagner les porteurs de projets avec un Règlement d'Intervention en matière d'immobilier des entreprises incitatif pour favoriser la création de meublés de tourisme et chambres d'hôtes. En parallèle, plusieurs communes portent directement la création et gestion de meublés de tourisme.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et communes de Petit Noir et de Pleure.

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : Non défini.

COMMUNE	PROJET	BUDGET
CCPJ	Accompagnement des porteurs de projets via un règlement d'intervention intercommunal incitatif	Non défini
PETIT NOIR	Création de gîtes / meublés de tourisme	Non défini
PLEURE	Création de chambres d'hôte à proximité de la voie verte	Non défini





AXE 3 - UN TERRITOIRE QUI PRÉSERVE SON ENVIRONNEMENT ET ACCOMPAGNE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE ACTION : Conforter et valoriser l'environnement naturel

Les deux entités géographiques que sont la Bresse Jurassienne et le Finage, où le Doubs constitue une limite naturelle, apportent une identité atypique au territoire de la Plaine Jurassienne. Ce territoire rural est riche de ses nombreux milieux naturels et aquatiques. Ces derniers hébergent une faune et une flore abondantes et variées. L'eau est présente partout et sous diverses formes : rivières, coursiers, étangs, milieux humides et même tourbière... Elle constitue une richesse et crée un véritable territoire de nature et de richesse environnementale. Le Doubs marque de son empreinte l'aménagement du territoire et interagit directement avec les activités humaines en matière d'urbanisation, d'agriculture et de tourisme. Il assure avec sa nappe phréatique d'accompagnement une ressource en eau essentielle notamment pour l'alimentation en eau potable.

Les objectifs :

- Préserver et renforcer la trame verte et bleue
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Sensibiliser et faire connaître les richesses environnementales
- Lutter contre les espèces invasives

Les indicateurs retenus pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre d'hectares (ha) de forêt patrimoniale et de mètres linéaires (m/l) de haies plantées
- Surface de mortes (en ha) reconnectées au Doubs
- Durée totale annuelle de l'arrêt sécheresse
- Nombre de classes sensibilisées et d'animations scolaires réalisées par an
- Nombre d'animations de sensibilisation « grand public » réalisées par an
- Nombre de stations « ambrosie » identifiées / détruites par an

Projet n°1 : Programme territorial de végétalisation avec la plantation de haies, de boisements et de vergers patrimoniaux

La répartition du végétal en Plaine Jurassienne est marquée par un déséquilibre. Le végétal est très présent en Bresse Jurassienne sous différentes formes : haies, vergers, plantation, forêt. *A contrario*, dans le Finage, le végétal est peu présent voire inexistant. Entre ces deux entités figure la Basse Vallée du Doubs qui constitue un corridor végétal avec de nombreuses peupleraies. Les effets du changement climatique avec la modification de la répartition des précipitations, la récurrence de stress hydrique et l'apparition de ravageurs ont un impact significatif sur les boisements. Les forêts d'épicéa ont été détruites par les dégâts du scolyte. Et ce, à une période où les besoins en matériaux de bois de construction et d'approvisionnement de la filière bois énergie sont croissants. Pour valoriser cette ressource durable, qui constitue un revenu non négligeable pour les communes rurales, plusieurs collectivités souhaitent renouveler les peuplements détruits ou déperissants et mettre en place des plans de gestion forestiers avec l'Office National des Forêts. En favorisant l'implantation des essences patrimoniales et adaptées aux effets du changement climatique, la Communauté de Communes et ses communes membres souhaitent placer le végétal au cœur de l'aménagement du territoire.

Maîtres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et communes de Annoire, Balaiseaux, Bretenières, La Chaînée des Coupis, Chaussin, Gatey, Longwy-sur-le-Doubs, Molay, Petit Noir, Pleure, Rahon et Saint-Baraing.

Démarrage de l'action : Dès 2022, en fonction des plans d'investissements communaux.

Coût prévisionnel de l'action : 178 760 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
CCPJ	Plantation d'arbres, d'arbustes patrimoniaux et d'une haie bocagère dans le jardin partagé	500 € HT
ANNOIRE	Plantation de haies	Non défini
BALAISEAUX	Reboisement de plusieurs parcelles de la forêt communale - surface de 0,7 ha	4 500 € HT
BRETENIÈRES	Plantation de 10 ha de la forêt communale - plan de gestion de 30 ha établi sur 20 ans en cours d'élaboration	50 000 € HT
LA CHAÎNÉE DES COUPIS	Acquisition d'une forêt privée déboisée entre des parcelles communales - programme de replantation	Non défini
CHAUSSIN	Plantation / reboisement de la forêt communale en lien avec l'ONF - deux parcelles de 3,46 ha et 3,50 ha	41 760 € HT
GATEY	Plantation / reboisement en lien avec l'ONF	Non défini
LONGWY-SUR-LE-DOUBS	Reboisement de la forêt communale suite à l'invasion de scolytes - 2 parcelles	Non défini
MOLAY	Reboisement de 13 ha de forêt communale - 11 ha de peupliers et 2 ha de chênes	70 000 € HT
PETIT NOIR	Plantation d'arbres d'espèces anciennes le long du Doubs Re végétalisation du centre bourg sur une surface de 1 500 m ² - suppression et remplacement du bitume par un milieu naturel et arboré accueillant	Non défini 120 000 € HT
PLEURE	Plantation d'un verger derrière la Fruitière et les résidences senior	Non défini
RAHON	Acquisition d'un terrain et plantation d'un verger patrimonial Reboisement des forêts d'épicéas détruites par les scolytes	Non défini Non défini
SAINT-BARAING	Reboisement d'une parcelle de la forêt communale suite aux dégâts du scolyte - 1,5 hectares	Non défini

Projet n° 2 : Programme de restauration des mortes et du champ d'expansion du Doubs

Entre les années 1840 et 1970, le cours du Doubs a fait l'objet de nombreux aménagements. Le projet « Polonceau » est à l'origine de travaux d'envergure de rectification de méandres et d'enrochements dans la Basse Vallée du Doubs. En parallèle, des ouvrages de protection contre les inondations maillent le territoire. Aujourd'hui, il s'agit de redonner au Doubs une dynamique fluviale naturelle au sein de l'inter-digue avec des travaux de restauration des mortes. Plusieurs sites ont été identifiés dans le cadre du Contrat de rivière de la Basse Vallée du Doubs porté par l'Établissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs (EPTB).

Le vieux Doubs localisé au lieu-dit "Le Mération" et "Les louvières" sur la commune de Petit-Noir est un ancien méandre du Doubs qui a été rescindé au cours du 18^{ème} siècle dans le cadre du projet Polonceau. Il a ensuite été isolé du cours d'eau suite à l'aménagement d'une digue protégeant le village de Petit-Noir des crues du Doubs. Actuellement, ce complexe de mortes de plusieurs km de linéaire est l'un des sites les plus riches du point de vue floristique et faunistique de la basse vallée du Doubs. La présente action a pour objectif de réaliser une étude de la faisabilité d'un projet associant la gestion/restauration du complexe de mortes traversant le territoire de Petit-Noir et une réflexion autour du réseau d'endiguement protégeant les biens et les personnes sur le secteur et sa possible rationalisation.

La morte d'Hotelans est une annexe hydraulique située en rive droite du Doubs au niveau du hameau d'Hotelans sur la commune de Longwy-sur-le-Doubs. Il s'agit à l'origine d'un ancien méandre du Doubs comme en témoigne la carte de l'Etat Major datant du milieu du XIX^{ème} siècle. Cette morte est à présent déconnectée dans sa partie amont et n'est plus alimentée que lors des crues du Doubs (annuelle à biannuelle). Le projet vise à préserver et restaurer les habitats de la morte d'Hotelans et d'améliorer leur attractivité vis à vis de la faune et de la flore présentes sur ce site remarquable.

Suite à l'intensification de certains phénomènes érosifs localisés sur la Basse vallée du Doubs, une démarche « Espace de Bon Fonctionnement » a été engagée par l'ensemble des parties prenantes (EPTB, SMDL, Collectivité) afin de concilier la dynamique globale de la rivière nécessaire à son bon fonctionnement et les activités et enjeux riverains. Un site pilote se situe sur le territoire de la Plaine Jurassienne : le secteur Molay - Champdivers

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Doubs Loue (SMDL)

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : 343 650 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
SMDL - LONGWY-SUR-LE-DOUBS	Travaux de restauration des mortes et du champ d'expansion du Doubs à Hotelans	214 000 € HT
SMDL - MOLAY	Réalisation et mise en œuvre d'une étude foncière et d'une étude de définition d'un programme d'aménagement des mortes et du champ d'expansion du Doubs à La Croze	67 500 € HT
SMDL - PETIT NOIR	Étude de faisabilité d'un projet de restauration des mortes et du champ d'expansion du Doubs au Mération à Petit Noir	62 150 € HT

Projet n° 3 : Programme de restauration de la continuité écologique de l'Orain

La partie aval de l'Orain est classée en « Liste 2 » au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement. Ce classement réglementaire implique de restaurer la continuité écologique de la rivière par l'arasement ou l'aménagement des ouvrages présents. Deux seuils, dont les usages sont tombés en désuétude, sont présents sur ce tronçon à savoir : le barrage des Colombots à Saint-Baraing et le barrage de la scierie Mutelet à Rahon. Une étude de faisabilité portée par l'EPTB Saône Doubs a défini plusieurs scénarios de restauration de la continuité écologique présentant le meilleur rapport coût/bénéfice. L'objectif de la présente action est de relancer les deux projets de restauration de la continuité écologique au droit des deux ouvrages afin de tenter d'aboutir à un scénario d'aménagement faisable techniquement et financièrement.

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Doubs Loue

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : 20 625 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
SMDL - RAHON	Restauration de la continuité écologique de l'Orain - barrage de Rahon : relance des projets et définition d'un projet consensuel	20 625 € HT
SMDL - SAINT-BARAING	Restauration de la continuité écologique de l'Orain - barrage de Saint-Baraing : relance des projets et définition d'un projet consensuel	

Projet n° 4 : Programme de restauration de la tourbière du Mou de Pleure

Située sur la commune de La Chainée des Coupis, le Mou de Pleure constitue une des rares tourbières de Plaine présente en Bourgogne Franche-Comté. La tourbière est alimentée par un ruisseau qui a subi de lourds travaux de rectification dans les années 1980 conduisant à un abaissement progressif de la nappe d'eau. Par des travaux de reméandrage du cours d'eau, l'objectif est de redonner toute ses fonctionnalités écologiques à cette tourbière de plaine : stockage, épuration de l'eau, restitution en période d'étiage et support d'une biodiversité atypique.

Maître d'ouvrage : Établissement Public d'Aménagements et de Gestion des Eaux Seille & Affluents

Démarrage de l'action : 2024

Coût prévisionnel de l'action : 140 00 € HT

Projet n° 5 : Programme de restauration des berges de la Sablonne

La Sablonne prend sa source à l'amont de Tavaux et serpente dans la plaine agricole du Finage avant de rejoindre le Doubs au niveau de la commune de Lays-sur-le-Doubs. Bien que sur sa partie aval, la qualité physique de la Sablonne soit relativement satisfaisante, l'essentiel de son parcours traversant des cultures céréalières, sa morphologie est réduite à un fossé enherbé dépourvu de ripisylve. La restauration d'une qualité biologique acceptable de la Sablonne passe inévitablement par une restauration de ses berges et d'une ripisylve bien connective avec le cours d'eau. L'objectif est de reconstituer un corridor végétal le long de ce cours d'eau qui constitue un vecteur de continuité écologique pour la faune et la flore et un système naturel d'épuration de l'eau.

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte de la Sablonne

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : 82 500 € HT

Projet n° 6 : Définition d'une stratégie intercommunale et constitution d'une réserve foncière pour préserver la trame turquoise

Le territoire de la Plaine Jurassienne est marqué par la présence de deux sites Natura 2000 : la Basse Vallée du Doubs et la Bresse Jurassienne. Ces dispositifs de gestion permettent de mobiliser de nombreux outils techniques et financiers en faveur de la connaissance, restauration et mise en valeur des milieux naturels. Entre ces deux sites, il existe une « nature ordinaire » qui sert de vecteur et qu'il convient également de préserver. Pour favoriser la « connexion écologique » entre les deux sites Natura 2000, la Communauté de Communes souhaite préserver une « trame turquoise » en mobilisant l'outil de maîtrise foncière. Le préalable à l'action est l'identification des secteurs stratégiques à conduire avec les partenaires de l'environnement.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne
Démarrage de l'action : 2023
Coût prévisionnel de l'action : 10 000 € HT

Projet n°7 : Élaboration d'un programme intercommunal de sensibilisation et d'éducation à l'environnement avec les écoles

La Communauté de Communes souhaite sensibiliser la population, notamment les plus jeunes, aux enjeux climatiques, à la fragilité de la ressource en eau et à la biodiversité. Territoire à enjeux pour l'eau et la biodiversité, les élus locaux souhaitent faire émerger une « culture environnementale » en Plaine Jurassienne. Dans le but d'impliquer la population dans la préservation de l'environnement, d'encourager les changements de pratiques et conjointement aux animations proposées par les deux sites Natura 2000, la Communauté de Communes envisage :

- De mettre en place une démarche « permis citoyen » avec la Région Bourgogne Franche-Comté et d'axer les travaux autour des thématiques environnementales
- D'animer des séances de sensibilisation « grand public » multithématiques par le biais de conférences et d'animations de terrain
- De réaliser des échanges avec le collège Marcel Aymé dans le cadre du projet de jardin partagé
- De réaliser, par le biais du CPIE de la Bresse Jurassienne, des animations dans les écoles du territoire.

En partenariat avec l'Éducation Nationale, la collectivité souhaite développer des programmes de sensibilisation dans les écoles pour promouvoir la réduction des déchets, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement en lien avec les politiques publiques menées.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne
Démarrage de l'action : 2022
Coût prévisionnel de l'action : 10 000 € HT par an

Projet n°8 : Définition d'une signalétique et création de sentiers d'interprétation pour mettre en valeur le patrimoine naturel

La préservation des milieux naturels remarquables passe par leur identification et une compréhension de leur fonctionnement. Pour préserver ces milieux en adoptant un comportement ou un usage adapté, il est important d'identifier et de comprendre. C'est pourquoi, la Communauté de Communes souhaite valoriser des secteurs adaptés et définir une signalétique pour mettre en valeur le patrimoine naturel à l'instar des actions mises en œuvre au sein des Espaces Naturels Sensibles (ENS) gérés par le Conseil Départemental du Jura.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne
Démarrage de l'action : 2024
Coût prévisionnel de l'action : Non défini

Projet n°9 : Poursuite du plan de lutte collectif contre l'ambrosie

L'ambrosie à feuille d'armoïse est une plante invasive venue d'Amérique du Sud très allergisante. Cette plante pose un important problème de Santé publique pour les personnes sensibles. Le territoire de la Plaine Jurassienne se situe sur un front de contamination. En 2020, la Communauté de Communes a engagé un plan de lutte collectif aux côtés des communes et avec le concours de la FREDON Bourgogne Franche-Comté. L'objectif est de poursuivre ce plan sur plusieurs années pour limiter la dissémination de la plante.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne
Démarrage de l'action : 2022
Coût prévisionnel de l'action : 6 000 € HT par an

FICHE ACTION : Sécuriser l'alimentation en eau potable et améliorer la gestion des eaux usées

A ce jour, l'exercice des compétences eau potable et assainissement se partage entre plusieurs autorités compétentes : communes, syndicats intercommunaux et Communauté de Communes pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Pour une gestion équilibrée de la ressource et une limitation des pollutions, il est nécessaire de disposer d'infrastructures fonctionnelles et répondant aux normes réglementaires. A partir d'une connaissance patrimoniale précise, la politique de renouvellement des réseaux et unités de traitements du petit cycle de l'eau gagne à s'inscrire au sein de programmes d'investissements pluriannuels afin de limiter l'impact tarifaire sur le coût des services.

Les objectifs :

- Renforcer la connaissance du patrimoine des services
- Renouveler et adapter les infrastructures d'eau potable et d'assainissement

Les indicateurs retenus pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Pourcentage des stations d'épurations répondant aux normes réglementaires
- Pourcentage des installations d'Assainissement Non Collectifs répondant aux normes réglementaire
- Taux de fuite sur le réseau d'eau potable
- Qualité de l'eau potable distribuée et des effluents rejetés dans le milieu naturel

Projet n° 1 : Réalisation de schémas directeurs pour l'assainissement collectif et l'eau potable

Une attention croissante est portée sur la gestion de la ressource en eau. L'enjeu est de réduire à la fois la consommation mais également la pollution. Les pratiques des consommateurs évoluent et les process aussi. Afin de programmer des investissements onéreux pour l'avenir, il apparaît nécessaire de disposer d'un schéma organisationnel des réseaux de collecte. Cette planification constitue un préalable à l'action de renouvellement. Un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) consiste à réaliser un diagnostic des réseaux d'eaux usées et des unités de traitement. Les objectifs recherchés sont : détecter les insuffisances des structures actuelles, définir la nature et l'importance des travaux à réaliser, établir un programme pluriannuel cohérent et chiffré des travaux d'assainissement à réaliser.

Maîtres d'ouvrage : Communes de Annoire, Chemin, Chaussin, Petit Noir, Rahon et le Syndicat des Eaux des Trois Rivières.

Démarrage de l'action : Dès 2022, en fonction des plans d'investissements des autorités compétentes.

Coût prévisionnel de l'action : 166 456 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
ANNOIRE	Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement mutualisé avec la commune de Chemin	33 228,00 € HT
CHEMIN	Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement mutualisé avec la commune de Annoire	33 228,00 € HT
PETIT NOIR	Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement - environ 15 km de réseau	40 000 € HT
RAHON	Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement - 6,6 kilomètres de réseaux unitaires et 1,470 kilomètres de réseaux séparatifs	60 000 € HT
SYNDICAT DES EAUX DES TROIS RIVIÈRES	Inventaire des réseaux pour l'Alimentation en Eau Potable en classe de précision A - 380 km de réseau en Plaine Jurassienne Inventaire des réseaux pour l'assainissement collectif en classe de précision A - 36 km de réseau en Plaine Jurassienne	Non défini

Projet n° 2 : Programme de travaux de renouvellement des réseaux et des unités de traitement pour l'eau potable et l'assainissement collectif

Les réseaux et unités de traitements de plusieurs communes du territoire sont en mauvais état de fonctionnement, notamment pour l'assainissement collectif. Améliorer l'efficacité de traitement des effluents et disposer de réseaux séparatifs étanches constituent des chantiers importants. Dans le Finage, la présence de la nappe affleurante du Doubs accélère la détérioration des réseaux et impose des contraintes techniques supplémentaires. L'enneigement des réseaux et l'absence de pente génèrent des contraintes techniques et financières à prendre en compte. Dans plusieurs secteurs, notamment à Chaussin, les réseaux sont enterrés à près de 4 m de profondeur.

Maîtres d'ouvrage : Communes de Annoire, Chemin, Chaussin, Les Hays, Molay, Rahon, Tassenières, Syndicat des Eaux des Trois Rivières, Syndicat des Eaux de Recépage et commune de Tassenières.

Démarrage de l'action : Dès 2022, en fonction des plans d'investissements des autorités compétentes.

Coût prévisionnel de l'action : 6 052 500 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
ANNOIRE	Travaux de rénovation de la station d'épuration et du réseau d'assainissement en lien avec la commune de Chemin	2 000 000 € HT
CHEMIN	Construction d'une nouvelle unité de traitement mutualisé avec la commune de Annoire et travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement - 7,9 km de réseaux	Non défini
CHAUSSIN	Travaux d'aménagements pour l'évacuation des eaux pluviales	Non défini
LES HAYS	Travaux de remise aux normes du réseau de collecte des eaux usées et pluviales du lotissement « les tilleuls »	40 000 € HT
MOLAY	Travaux de renouvellement du système d'assainissement collectif du lotissement "vers chez	Non défini

	Baud" - remplacement du digesteur de 10 m ³ par un système de traitement plus performant	
RAHON	Programme de changement de tous les compteurs d'eau et passage en télérelève - 9,570 kilomètres de réseaux et 300 compteurs à renouveler Travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement avec un passage des réseaux unitaires en séparatifs - 6,6 kilomètres de réseaux à renouveler	50 000 € HT 3 000 000 € HT
SYNDICAT DES EAUX DES TROIS RIVIÈRES	Travaux de renouvellement des canalisations pour l'Alimentation en Eau Potable - fonte grise et amiante ciment avec un objectif de 1,5 km par an	300 000 € HT par an
SYNDICAT DES EAUX DE RECÉPAGE	Travaux de remplacement des conduites PVC posées avant 1980 potentiellement impactées par les Chlorures de vinyle monomère	562 500 € HT par an
TASSENIÈRES	Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif du lotissement des Echeillerets	100 000 € HT

Projet n°3 : Stratégie et travaux de mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels publics et privés

Le territoire de la Plaine Jurassienne compte près de 2 200 installations d'assainissement individuel. Impulsé par un dispositif d'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, une dynamique de réhabilitation s'était installée. En 2018, l'arrêt du dispositif d'aide a marqué l'arrêt de cette dynamique de réhabilitation. Aujourd'hui, la majorité des opérations de réhabilitation se font lors de la vente des biens comme encadré par la réglementation. La Communauté de Communes souhaite encourager plus largement la mise aux normes des installations d'assainissement individuel. Le règlement du SPANC a évolué en ce sens.

Maîtres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, communes de La Chainée des Coupis et Les Essards-Taignevaux.

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : 20 000 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
CCPJ	Réflexion pour la mise en place d'un dispositif de subvention pour inciter à la mise aux normes des systèmes d'ANC	Non défini
LA CHAINÉE DES COUPIS	Travaux de mise aux normes de l'assainissement non collectif du bâtiment et du logement communal - 5, Grande rue et 26, rue du Muguet	20 000 € HT
LES ESSARDS-TAIGNEVAUX	Mise aux normes des systèmes d'assainissement individuel des bâtiments communaux	Non défini

Projet n°4 : Mise en conformité des schémas communaux de Défense Extérieure contre l'Incendie, des réseaux d'eau et d'assainissement collectif

En vertu de son pouvoir de Police, le Maire est responsable de l'organisation de la lutte contre les incendies. Ainsi, le Maire est responsable de l'existence, de la disponibilité et de la suffisance des ressources en eau.

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) se compose de l'ensemble des aménagements fixes susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie : essentiellement poteaux et bouches d'incendie raccordés au réseau d'eau potable. Un schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie est un document d'analyse et de planification défini au regard des risques présents et à venir. Plusieurs communes souhaitent engager l'élaboration de schémas communs de DECI.

Lors de la réalisation des réseaux d'eau et d'assainissement dans les années 60, le passage de canalisations souterraines publiques en terrains privés a rarement fait l'objet d'établissement de servitudes de passage. Le plus souvent l'accord entre la collectivité et le propriétaire du terrain était oral. Cette situation pose aujourd'hui des difficultés aux autorités compétentes pour la gestion, l'entretien et le renouvellement de ces canalisations, voire même pour leur maintien en place. Le Syndicat intercommunal des Trois Rivières souhaite régulariser ces situations en retirant du domaine privé les réseaux lors des opérations de renouvellement.

Maîtres d'ouvrage : Commune de La Chainée des Coupis, Syndicat des Eaux des Trois Rivières et commune de Tassenières.

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : 275 000 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
LA CHAINÉE DES COUPIS	Travaux de mise en conformité de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) suite à la définition du Schéma Communal de DECI	Non défini
SYNDICAT DES EAUX DES TROIS RIVIÈRES	Travaux de mise en conformité réglementaire des réseaux d'eau potable et d'assainissement en secteur privé - objectif de 1 km par an Travaux de mise en conformité des infrastructures de la DECI	250 000 € HT par an
TASSENIÈRES	Renouvellement de 7 poteaux vétustes participant à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	25 000 € HT

FICHE ACTION : Favoriser le recyclage et la lutte contre le gaspillage

La Communauté de Communes est engagée dans une gestion durable des ressources, des déchets et soutient la promotion des énergies renouvelables. La collectivité est membre du SICTOM de la zone de Dole qui est composé d'un parc de 10 déchèteries réparties sur son territoire afin de répondre aux besoins des usagers de 124 communes, dont la déchèterie de Chaussin. Le SICTOM mène une réflexion sur les choix de service et d'organisation de collecte des déchets ménagers et assimilés. La collectivité est également actionnaire de la société RBB ÉNERGIE qui a développé l'usine de méthanisation à Saint-Baraing. Enfin, la collectivité, aux côtés de ses communes membres, ont mis en place des pratiques durables de gestion et d'arrosage des espaces verts notamment.

Les objectifs :

- Réduire la production de déchets
- Améliorer la gestion et le tri des déchets en réduisant leurs impacts environnementaux
- Permettre la récupération des eaux de pluie

Les indicateurs retenus pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Quantité d'ordures ménagères résiduelles par habitant (kg OMR / hab / an)
- Quantité de déchets verts collectés (T / an)
- Capacité de stockage d'eau de pluie des bâtiments publics (m³ / an)

Projet n°1 : Maillage du territoire avec des bennes à déchets verts et des récupérateurs d'eau

En milieu rural, l'entretien des espaces verts fait partie du quotidien des particuliers et des collectivités territoriales. Les résidus de tonte et de taille gagnent à être valorisés au sein de filières de proximité. Des synergies sont à créer localement afin de mieux valoriser cette ressource et favoriser une économie circulaire des déchets verts. Il s'agit d'identifier en priorité les opportunités de réutilisation et une filière de valorisation. Dans un premier temps, la Communauté de Communes et ses communes membres souhaitent disposer d'un maillage de plateformes / bennes à déchets verts sur le territoire. Ce service de proximité, à calibrer avec le SICTOM, permet de lutter contre les dépôts sauvages ou le brûlage des déchets verts, deux pratiques interdites par la réglementation. Les volumes collectés permettront d'étudier les possibilités de valorisation.

Conjointement, plusieurs communes souhaitent procéder à l'installation, sur le bâti public, d'équipements de récupération d'eau de pluie pour les activités des services techniques, notamment l'arrosage des massifs fleuris. Cette expérimentation peut déboucher sur un plan de déploiement progressif d'équipement dans les communes afin de limiter l'usage de l'eau potable, prioritairement dédiée à la consommation humaine, et réaliser des économies financières.

Maîtres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et communes de Annoire, Les Essards-Taignevaux, Rahon et Tassenières.

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : 85 000 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
CCPJ	Définition d'un maillage territorial en concertation avec les communes pour l'installation de plateformes / bennes à déchets verts	Non défini
CCPJ	Poursuite du programme visant à favoriser l'usage de récupérateurs d'eau et des composteurs	Non défini
ANNOIRE	Aménagement d'une place déchets verts - installation d'une barrière avec badge, système photovoltaïque et place de broyage des déchets	30 000 € HT
LES ESSARDS-TAIGNEVAUX	Mise en place d'une citerne de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage des massifs floraux	Non défini
RAHON	Valorisation des déchets verts - création d'une plateforme de 2500 m ²	15 000 € HT
	Mise en place d'une citerne de récupération d'eau de pluie à l'atelier municipal pour l'arrosage des massifs floraux - cuve de 30 m ³	10 000 € HT
TASSENIÈRES	Mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie pour les bâtiments communaux	30 000 € HT

Projet n° 2 : Acquisition de matériels spécialisés mutualisés avec les communes pour le traitement des déchets verts

Afin de réaliser des économies d'échelle et de partager des pratiques, la Communauté de Communes et ses communes membres souhaitent mutualiser l'acquisition de matériels spécialisés. La création de l'unité de méthanisation RBB sur la commune de Saint-Baraing offre au territoire un outil de traitement pour certains types de déchets verts. Dans l'objectif de valoriser localement les biodéchets, l'acquisition d'un broyeur à déchets verts s'inscrit dans une complémentarité opérationnelle de l'objectif précédent. Deux voies de valorisation peuvent être étudiées en fonction de la nature des déchets : utilisation des résidus de broyats par les services techniques pour la couverture des massifs floraux et plateforme de compostage collectif pour les particuliers.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : 5 000 € HT

Projet n° 3 : Projet d'économie circulaire « réparer pour ne pas jeter »

Allonger la durée de vie des objets devient une préoccupation croissante des administrés pour des raisons environnementales et économiques. Un porteur de projet privé souhaite faire émerger une démarche « Réparer pour ne pas jeter ». Le porteur de projet est à la recherche d'un local technique pour lancer l'activité. Durant la phase de lancement, la Communauté de Communes peut mettre à disposition un espace de travail au sein du tiers lieu pour accueillir cette activité de l'économie circulaire.

Les besoins pour l'émergence de ce projet sont :

- Création d'un atelier de réparation de divers appareils électro-ménagers et autres
- Location ou mise à disposition d'un local technique
- Acquisition de matériels de petits outillages

Maître d'ouvrage : Privé.

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : 6 000 € HT pour l'achat de matériel / outillage et location d'un local sur le périmètre de l'intercommunalité

FICHE ACTION : Maîtriser les consommations énergétiques et favoriser le recours aux énergies renouvelables

Les enjeux de la transition énergétique sont doubles : réduire les émissions de gaz à effet de serre en privilégiant le recours aux énergies renouvelables et réduire la facture énergétique. La Communauté de Communes et ses communes membres souhaitent répondre aux objectifs nationaux fixés par l'État en inscrivant le territoire dans une transition énergétique. Les collectivités territoriales ont un devoir d'exemplarité dans la gestion durable du parc bâti public et la promotion des énergies renouvelables. Au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le changement de mode de consommation et de pratiques doit également diminuer le coût de la facture énergétique pour l'usager.

Les objectifs :

- Engager la rénovation thermique des bâtiments communaux et intercommunaux
- Permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâti existant

Les indicateurs retenus pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Production d'énergie renouvelable produite sur le territoire (kWh) par an
- Économies d'énergies réalisées (kW/h) par an

Projet n°1 : Programme d'isolation thermique des bâtiments communaux et intercommunaux du territoire

Le parc bâti public constitue un levier d'action important pour engager le territoire dans une transition énergétique. La Communauté de Communes et plusieurs communes membres souhaitent réduire leurs consommations d'énergies par une isolation thermique et de qualité. Le renouvellement des sources lumineuses par la technologie LED permet également de réaliser des économies d'énergie, de réduire les dépenses d'électricité et d'apporter un éclairage plus qualitatif. Les projets listés, qui s'inscrivent au sein de programmes pluriannuels d'investissements portés par les communes, visent à obtenir une meilleure isolation thermique des bâtiments et moderniser l'éclairage public.

Maîtres d'ouvrage : Communes de Asnans-Beauvoisin, Bretenières, Chaussin, Chêne-Bernard, Les Essards-Taignevaux, Les Hays, Longwy-sur-le-Doubs, Petit Noir, Pleure, Rahon, Saint-Baraing, Séligny et Tassenières.

Démarrage de l'action : Dès 2022, en fonction des plans d'investissements communaux.

Coût prévisionnel de l'action : 709 811 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
ASNANS- BEAUVOISIN	Travaux de rénovation énergétique de bâtiments Programme pluriannuel de modernisation de l'éclairage public (LED)	Non défini
BRETENIÈRES	Travaux d'isolation de la Mairie et du logement communal attenant - remplacement des huisseries et des volets Remplacement du mode de chauffage	20 000 € HT Non défini
CHAUSSIN	Travaux d'isolation extérieure des bâtiments situés 12 Grande rue, 2, Place du 11 novembre 1918, 23, rue des Écoles et salle Jean Guillemot - surfaces de 372, 80, 238 et 504 m ² Travaux de rénovation des réseaux et mode de chauffage de la salle des Fêtes 10, Grande rue Remplacement de la chaudière à l'église	Non défini 12 000 € HT Non défini
CHÊNE- BERNARD	Travaux d'isolation de la Mairie	Non défini
LES ESSARDS- TAIGNEVAUX	Travaux de rénovation, d'isolation thermique et phonique des logements locatifs communaux Remplacement des modes de chauffage des logements locatifs situés 1, Route de Pleure Renouvellement de l'éclairage public par la technologie LED	Non défini Non défini Non défini
LES HAYS	Changement du mode de chauffage du bâtiment « école » route du Centre, remise aux normes de la chaufferie et ravalement de la façade	100 000 € HT
LONGWY-SUR- LE-DOUBS	Travaux d'isolation des bâtiments communaux	Non défini

PETIT NOIR	Travaux d'isolation et changement du mode de chauffage dans la salle des Fêtes et la salle des sports - environ 200 m ² pour les 2 bâtiments	150 000 € HT
PLEURE	Travaux d'isolation thermique de la salle des Fêtes et remplacement de la chaudière gaz par un système électrique réversible	150 286 € HT
RAHON	Travaux d'isolation de la station de pompage située route de la Chapelle - surface de 120 m ²	15 000 € HT
	Travaux d'isolation de l'atelier communal situé rue des Vaires - surface de 200 m ²	20 000 € HT
	Travaux d'isolation et de ventilation de la salle polyvalente située Place de l'Église - surface de 800 m ²	70 000 € HT
SAINT-BARAING	Travaux d'isolation des logements communaux situés en haut et à proximité de la Mairie - surface d'environ 100 m ²	Non défini
SÉLIGNEY	Remplacement de 4 coffrets d'éclairage public pour finaliser le passage complet à la technologie LED et l'usage d'horloges astronomiques	10 800 € HT
	Remplacement de la porte d'entrée et pose de volets sur un bâtiment communal - porte PVC étanche et volets roulants électriques solaires	11 925 € HT
	Pose de volets roulants sur la porte et les fenêtres de la Mairie et du logement au-dessus de l'école - pose de volets roulants électriques solaires	20 000 € HT
TASSENIÈRES	Renouvellement de l'éclairage public par la technologie LED	30 000 € HT
	Travaux de rénovation thermique des 5 logements communaux et de bâtiments publics : école, Mairie et salle des fêtes	100 000 € HT

Projet n° 2 : Engagement d'une réflexion sur un dispositif d'aide incitatif pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâti existant

La Communauté de Communes est compétente en matière « d'énergies renouvelables ». Dans ce cadre, la collectivité est régulièrement sollicitée, au même titre que les communes, par des développeurs privés, notamment pour des projets éoliens. Ce mode production est clivant au sein des communes. Les élus souhaitent privilégier la technologie du photovoltaïque. Le bâti existant constitue un potentiel de production important tout en limitant l'artificialisation des sols. Avec près de 120 exploitations agricoles, le potentiel de production est conséquent. Une étude de faisabilité est à conduire avec la Chambre d'Agriculture du Jura afin d'identifier les surfaces mobilisables pour des investisseurs tiers. Plus largement, une réflexion est à conduire avec les partenaires de l'énergie, notamment le SIEDEC du Jura et l'ADEME Bourgogne Franche-Comté, pour étudier l'opportunité d'un dispositif incitatif. Par exemple, un appel à manifestation d'intérêt pour installer des systèmes de productions d'électricité photovoltaïques sur les bâtiments existants pourrait émerger. Dans cette attente, la commune de Longwy-sur-le-Doubs a quant à elle prévu la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Maîtres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et commune de Longwy-sur-le-Doubs.

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : 12 000 € HT

COMMUNE	PROJET	BUDGET
CCPJ	Étude sur l'opportunité de mettre en place un dispositif d'aide incitatif pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâti public / privé	5 000 € HT
LONGWY-SUR-LE-DOUBS	Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (Mairie, logements communaux, agence postale, salle polyvalente)	Non défini





AXE 4 - UN TERRITOIRE QUI S'ENGAGE POUR UNE COOPÉRATION INTRA ET EXTRA TERRITORIALE

FICHE ACTION : Mutualiser les moyens humains et les outils des collectivités

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 07 août 2015, et les Lois d'orientations successives, ont redéfini les compétences attribuées à chaque échelon de collectivités territoriales. La Communauté de Communes a pris successivement les compétences « urbanisme », « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », « développement économique » et « mobilité ». Le transfert d'autres compétences comme la compétence « eau potable et assainissement collectif » est acté au 1^{er} janvier 2026. En parallèle de ces transferts, des évolutions de la fiscalité locale ont été apportées, notamment la suppression de la taxe d'habitation qui constituait une ressource fiscale significative. Ces évolutions nécessitent de renforcer les dynamiques de travail partenariales entre l'intercommunalité et ses communes membres sur différents plans : financier, matériels et humains. L'urbanisme, la gestion de l'eau, les mobilités sont autant de thématiques qui ne se bornent pas aux limites administratives de la collectivité. Ces sujets gagneront à être travaillés en coopération avec les EPCI voisins.

Les objectifs :

- Poursuivre le dispositif de remplacement des secrétaires de Mairie
- Étudier la création d'un dispositif similaire de remplacement des agents techniques
- Définir un schéma de mutualisation des outils technique et numérique
- Promouvoir le recours à la commande groupée pour l'achat public

Les indicateurs retenus pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre de jours de remplacement de secrétaire de Mairie réalisés par an
- Nombre de demandes de communes pour recourir à une procédure de commande groupée par an

Projet n° 1 : Maintien du dispositif de remplacement des secrétaires de Mairie

Au sein des communes rurales, le secrétariat de Mairie est assuré par un agent qui n'effectue, en général, que quelques heures par semaine. Dans ces conditions, les communes éprouvent des difficultés pour le recrutement des agents. Elles se trouvent contraintes lors de période d'arrêt prolongé de l'agent. C'est pourquoi, la Communauté de Communes a mis en place un dispositif de remplacement des secrétaires de Mairie pour palier à ces contraintes.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : Non défini

Projet n° 2 : Mobilisation de la procédure de commande groupée autant que de besoins

Les collectivités sont toutes soumises à un « socle commun » de réglementations. La mise en œuvre de ces dispositions réglementaires nécessite des investissements matériels et immatériels réguliers : formation des agents, achats matériels, prestations intellectuelles...

Pour répondre à ces besoins d'achat public et réaliser des économies d'échelle, la Communauté de Communes propose de mobiliser pour ses communes membres le recours à des procédures de commande groupée autant que de besoins.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : Non défini

Projet n°3 : Définition d'un schéma de mutualisation numérique pour la sauvegarde des données

Avec l'application du Règlement Européen pour la Protection des Données, la gestion, la sauvegarde et la sécurisation des données des collectivités constituent une préoccupation croissante. Ce champ d'intervention nécessite une expertise et une technicité pointue dont les collectivités du territoire ne disposent pas en interne. La Communauté de Communes propose, pour les communes volontaires, de mutualiser les réflexions et les outils autant que de besoins pour répondre à cette problématique analogue.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : Non défini

FICHE ACTION : Développer des engagements communs

La clarification des compétences opérées par le législateur au cours de ces dernières années n'obère en rien le travail de coopération à mener par l'intercommunalité et ses communes membres. Chaque transfert de compétences gagne à être préparé collectivement en amont des échéances réglementaires. Il s'agit d'organiser l'ingénierie territoriale afin de proposer une offre de services publics qualitative aux habitants. En parallèle, les tensions sur la fiscalité locale impliquent de définir de nouvelles modalités de collaboration entre l'intercommunalité et ses communes membres sur le plan financier. D'autant plus que les partenaires financiers conditionnent progressivement leurs financements à une cohérence territoriale des projets.

Les objectifs :

- Élaborer un Projet de territoire
- Élaborer un Pacte financier
- Préparer les transferts de compétence

Les indicateurs retenus pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Réalisation d'un Projet de territoire
- Réalisation d'un Pacte financier
- Nombre de compétences transférées durant la mandature

Projet n°1 : Élaborer un Projet de Territoire

Un projet de territoire constitue un document de planification politique et fédérateur. Outil de référence commun pour les élus et les services, le projet de territoire de la Plaine Jurassienne représente une feuille de route définissant les orientations de politiques publiques pour la durée de la mandature. Le projet de territoire vise à formaliser une stratégie et identifier les enjeux de développement du territoire, coordonner les politiques publiques portées par la collectivité et légitimer la structure communautaire dans son environnement territorial.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : Non défini

Projet n° 2 : Rédaction d'un Pacte de Solidarité Fiscal et Financier

De fortes contraintes pèsent sur les budgets des collectivités territoriales : réduction des ressources fiscales sans mécanisme de compensation, réduction des dotations, dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire, conjoncture économique marquée par la hausse du coût des matériaux... Dans ce contexte où l'État définit de nouvelles modalités de coopération avec les collectivités territoriales, le pacte financier et fiscal apparaît comme un levier structurant pour poser les bases d'une nouvelle gouvernance financière sur le territoire communautaire. Les enjeux sont importants. Il s'agit pour la Communauté de Communes d'optimiser ses politiques de solidarité, de maîtriser les charges de fonctionnement et préserver à l'avenir les capacités d'autofinancement nécessaires à la réalisation des projets d'investissements indispensables au développement du territoire.

Maîtres d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et ses communes membres.

Démarrage de l'action : 2023

Coût prévisionnel de l'action : Non défini

Projet n° 3 : Mise à jour de l'étude de préfiguration du transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes

La Communauté de Communes a porté une étude préalable au transfert de compétences eau potable et assainissement collectif en 2019. Les communes membres ont choisi d'activer le mécanisme réglementaire de « minorité de blocage » pour repousser le transfert de ces compétences à l'intercommunalité au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Pour organiser ce transfert de compétence dans de bonnes conditions, qui nécessite un travail préalable d'ingénierie significatif, la Communauté de Communes souhaite préparer, avec les communes et autorités compétentes, ce transfert en amont de l'échéance fixée par le Législateur.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

Démarrage de l'action : 2024

Coût prévisionnel de l'action : 20 000 € HT

Projet n° 4 : Mise en place d'un Fonds de concours intercommunal

En réponse à la crise sanitaire du COVID-19 et pour soutenir la relance économique locale, la Communauté de Communes a mis en place un Fonds de concours à destination des projets d'investissements communaux. Au titre de l'année 2021, 100 000 € ont été consacrés au soutien des projets et travaux de différentes natures des communes. La collectivité souhaite maintenir ce modèle de coopération territoriale avec les communes. Cependant, pour une pérennité budgétaire du dispositif, de nouvelles règles d'éligibilité des projets et de financements doivent être définies avec les communes.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : 100 000 € HT

Projet n° 5 : Structuration de l'ingénierie territoriale pour absorber les transferts de compétences actuels et à venir

L'exercice des compétences récemment transférées à l'intercommunalité nécessite de définir une organisation territoriale des moyens humains et financiers alloués adaptée aux enjeux et caractéristiques du territoire. Pour garantir une efficacité et une qualité de ces services, il convient de les exercer à une échelle opérationnelle cohérente et adaptée. Ainsi, la Communauté de Communes souhaite définir une organisation de l'ingénierie territoriale simplifiée, efficiente et compréhensible pour l'utilisateur en confortant les autorités compétentes spécialisées existantes. Pour l'exercice de la compétence GEMAPI, la collectivité souhaite travailler à l'échelle du bassin versant et s'appuyer sur des autorités compétentes spécialisées :

- Pour le bassin versant du Doubs : Syndicat Mixte Doubs Loue
- Pour le bassin versant de la Seille : le futur Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (ÉPAGE) Seille & affluents en cours d'émergence

Pour l'exercice de la compétence eau potable dont le transfert obligatoire à l'intercommunalité est prévu au plus tard au 1^{er} janvier 2026, il sera recherché un schéma organisationnel analogue en s'appuyant sur les autorités compétentes existantes : le Syndicat des Eaux des Trois Rivières et le Syndicat des Eaux de Recépage.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.

Démarrage de l'action : 2022

Coût prévisionnel de l'action : Non défini

Projet n° 6 : Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays Dolois - Pays de Pasteur

La Communauté de Communes est en cours d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Afin de combler le chaînon manquant entre le PLUi de la Plaine Jurassienne et le SRADDET « Ici 2050 » récemment approuvé par la Région Bourgogne Franche-Comté, la collectivité souhaite travailler avec les EPCI du Pays à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document de planification « intermédiaire » permettrait d'amortir les dispositions de la Loi Climat et Résilience ». La structure porteuse serait le Pays. Le SCoT constitue le maillon indispensable au positionnement de la région Doloise au sein de la nouvelle géographie territoriale avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

Maître d'ouvrage : Pays Dolois - Pays de Pasteur.

Démarrage de l'action : Non défini

Coût prévisionnel de l'action : Non défini



TABLEAU DE SYNTHÈSE ET MAQUETTE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS 2021 / 2022

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	Fiches actions	Projets inclus dans les fiches actions	Porteur(s) de projet	Démarrage de l'action	Budget global HT	État	(%)	CD 39 (%)	CR 39-C (%)	EUROPE (%)	Autres financeurs (%)	Total financiers (%)	Autofinancement (%)
Améliorer la mobilité de tous en réduisant la pollution	Améliorer l'offre de logements locatifs en lançant la conception d'espaces	Création d'un observatoire de l'habitat en Pays d'Auvergne	CCPJ	2021	16 000,00 €	1 000,00 €	50%					5 000,00 €	50%
		Diagnostic et animation d'une étude pré-société de proximité à la suite de la mise en place d'une initiative d'accompagnement d'habitat de l'habitat (CPAR)	CCPJ	2022	30 000,00 €	15 000,00 €	50%					15 000,00 €	50%
		Travaux de rénovation et construction de logements communautaires	Annoire, La Chapelle des Couéts, Chauray, Chénay, Petit Noy, Saint-Jacques, Tonnellerie	2022	1 210 796,07 €								
		Poursuite de programme de construction de "résidences seniors"	CCPJ	2022	330 000,00 €								
	Améliorer la mobilité de tous en réduisant la pollution	Démarche expérimentale avec la création de résidences "habitat inclusif"	CCPJ	2024									
		Planification des travaux des voies vertes "Grévy" et de la "Bresse Auvergnaise"	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
		Voie Grévy (VG)	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
		Voie Grévy (VG)	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
		Voie Grévy (VG)	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
		Voie Grévy (VG)	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
Renforcer l'offre de services aux habitants et usagers	Améliorer l'offre de services aux habitants et usagers	Mettre en place des ateliers de concertation avec des associations et des citoyens	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
		Mettre en place des ateliers de concertation avec des associations et des citoyens	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
		Mettre en place des ateliers de concertation avec des associations et des citoyens	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
		Mettre en place des ateliers de concertation avec des associations et des citoyens	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
	Renforcer l'offre de services aux habitants et usagers	Étude d'opportunité pour la définition d'une carte scolaire territoriale et programme de modernisation des infrastructures communales	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
		Étude d'opportunité pour la définition d'une carte scolaire territoriale et programme de modernisation des infrastructures communales	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
		Étude d'opportunité pour la définition d'une carte scolaire territoriale et programme de modernisation des infrastructures communales	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
		Étude d'opportunité pour la définition d'une carte scolaire territoriale et programme de modernisation des infrastructures communales	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
		Étude d'opportunité pour la définition d'une carte scolaire territoriale et programme de modernisation des infrastructures communales	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
		Étude d'opportunité pour la définition d'une carte scolaire territoriale et programme de modernisation des infrastructures communales	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
Renforcer l'offre de services aux habitants et usagers	Renforcer l'offre de services aux habitants et usagers	Aménagement de l'espace, construction d'infrastructures et création d'activités favorisant le lien social et le mixage générationnel	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
		Aménagement de l'espace, construction d'infrastructures et création d'activités favorisant le lien social et le mixage générationnel	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
		Aménagement de l'espace, construction d'infrastructures et création d'activités favorisant le lien social et le mixage générationnel	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
		Aménagement de l'espace, construction d'infrastructures et création d'activités favorisant le lien social et le mixage générationnel	CCPJ	2022	1 107 524,50 €								
	Renforcer l'offre de services aux habitants et usagers	Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						
		Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						
		Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						
		Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						
		Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						
		Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						
Renforcer l'offre de services aux habitants et usagers	Renforcer l'offre de services aux habitants et usagers	Mettre en place d'une étude d'opportunité / prospective, en lien avec le Pays d'Auvergne, pour structurer les zones à vocations économiques et mettre en place une stratégie d'actions	CCPJ	2022	12 000,00 €								
		Mettre en place d'une étude d'opportunité / prospective, en lien avec le Pays d'Auvergne, pour structurer les zones à vocations économiques et mettre en place une stratégie d'actions	CCPJ	2022	12 000,00 €								
		Mettre en place d'une étude d'opportunité / prospective, en lien avec le Pays d'Auvergne, pour structurer les zones à vocations économiques et mettre en place une stratégie d'actions	CCPJ	2022	12 000,00 €								
		Mettre en place d'une étude d'opportunité / prospective, en lien avec le Pays d'Auvergne, pour structurer les zones à vocations économiques et mettre en place une stratégie d'actions	CCPJ	2022	12 000,00 €								
	Renforcer l'offre de services aux habitants et usagers	Mettre en place d'une étude d'opportunité / prospective, en lien avec le Pays d'Auvergne, pour structurer les zones à vocations économiques et mettre en place une stratégie d'actions	CCPJ	2022	12 000,00 €								
		Mettre en place d'une étude d'opportunité / prospective, en lien avec le Pays d'Auvergne, pour structurer les zones à vocations économiques et mettre en place une stratégie d'actions	CCPJ	2022	12 000,00 €								
		Mettre en place d'une étude d'opportunité / prospective, en lien avec le Pays d'Auvergne, pour structurer les zones à vocations économiques et mettre en place une stratégie d'actions	CCPJ	2022	12 000,00 €								
		Mettre en place d'une étude d'opportunité / prospective, en lien avec le Pays d'Auvergne, pour structurer les zones à vocations économiques et mettre en place une stratégie d'actions	CCPJ	2022	12 000,00 €								
		Mettre en place d'une étude d'opportunité / prospective, en lien avec le Pays d'Auvergne, pour structurer les zones à vocations économiques et mettre en place une stratégie d'actions	CCPJ	2022	12 000,00 €								
		Mettre en place d'une étude d'opportunité / prospective, en lien avec le Pays d'Auvergne, pour structurer les zones à vocations économiques et mettre en place une stratégie d'actions	CCPJ	2022	12 000,00 €								
Renforcer l'offre de services aux habitants et usagers	Renforcer l'offre de services aux habitants et usagers	Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						
		Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						
		Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						
		Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						
	Renforcer l'offre de services aux habitants et usagers	Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						
		Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						
		Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						
		Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						
		Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						
		Construction d'un local technique pour le service de portage de repas à domicile	CCPJ	2022	274 100,00 €	109 120,00 €	40%						

CONTRIBUTIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET OPERATEURS

1. ADEME



Dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, l'établissement public ADEME, signataire de la présente annexe 4 du CRTE s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire. A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CRTE, il est susceptible de contribuer directement¹ à un ensemble d'actions.

1.1. Présentation de l'établissement

Présentation générale	L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'ADEME est partenaire des Préfets de département et de l'Agence nationale de la cohésion territoriale (ANCT) pour le déploiement des CRTE. L'ADEME est également fortement impliquée dans le Plan « France Relance ». Elle intervient dans l'éco-système partenarial et en complémentarité des autres acteurs : les services déconcentrés de l'Etat (DDT), la Banque des Territoires, le CEREMA, l'ANRU, l'ANAH, l'Agence de l'eau, l'Office français de la Biodiversité (OFB) et bien sûr l'ANCT. L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets - de la recherche à la mise en œuvre - et ce, dans tous ses domaines d'intervention. En France métropolitaine comme en outre-mer, les collaborateurs de l'ADEME mettent ainsi leurs expertises au service des citoyens, des territoires et des acteurs économiques pour créer les conditions d'un changement des comportements, aujourd'hui indispensable. Cette
------------------------------	---

¹ En rapport avec les objectifs, obligations et engagements propres à chaque action, dans le respect des procédures internes de validation par les instances décisionnelles de l'ADEME

	expertise repose sur une collaboration et une interaction permanente des équipes techniques du siège et des directions régionales.
Axes stratégiques et objectifs structurants de l'opérateur	Les orientations stratégiques de l'ADEME pour la période 2020-2023 sont définies au travers d'un Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et s'organisent autour de 3 grands enjeux : - Accélérer le déploiement de la transition énergétique et écologique ; - Innover et préparer l'avenir de la transition énergétique et écologique ; - Contribuer à l'expertise collective pour la transition énergétique et écologique. Par ailleurs, l'ADEME a adopté en 2018 sa stratégie Collectivités. Fruit d'une large concertation, l'ambition de l'ADEME est de contribuer à élargir la mobilisation des collectivités pour accélérer la Transition Ecologique et Energétique et imaginer les voies de demain en adoptant une vision plus transversale et interdisciplinaire. Face à ce défi, l'ADEME cible prioritairement son intervention vers les Régions et les intercommunalités en s'appuyant sur un principe de confiance réciproque fondé sur un accompagnement incitatif et partenarial. Parallèlement, l'ADEME souhaite renforcer ses collaborations avec les nombreux partenaires de la TEE qui, chacun à leur niveau, détiennent une partie des réponses et des solutions attendues par les collectivités (réglementaires, techniques, financières), mais aussi des outils de pilotage, de prospective... Cette approche trouve notamment une concrétisation dans les contrats de transition écologique initiés par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire. L'ADEME opère une mission de soutien technique et financier en matière de transition écologique. Les modalités de mise en œuvre des crédits de l'ADEME restent conditionnées à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d'attribution y afférentes, notamment en termes d'instruction et de comitologie. Retrouvez toute l'actualité des dispositifs d'aide sous : https://agirpourlatransition.ademe.fr

1.2. Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CRTE

L'ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la réflexion et l'élaboration des CRTE en mobilisant la capacité d'expertise de ses collaborateurs et ses systèmes d'aides qui s'articulent autour de 4 grands axes :

- Les aides à la connaissance ;
- Les aides à la réalisation ;
- Les aides au changement de comportement ;
- Les contrats d'objectifs.

Le Contrat d'Objectif Territorial : un outil dédié à l'accompagnement des CRTE sur la Transition Ecologique

Les COT sont dorénavant l'offre financière principale de l'ADEME pour un accompagnement transversal des territoires sur leurs politiques de transition écologique.

Ils soutiennent la dynamique des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) de l'Etat, en appuyant la collectivité dans la conception, le suivi et de pilotage de plans d'actions sur le moyen et long terme pour ainsi renforcer les politiques de transition écologique menées dans une logique d'amélioration continue.

Cette démarche déployée sur 4 ans repose sur les référentiels Climat Air Energie et Economie circulaire du nouveau programme TERRITOIRE ENGAGE pour la TRANSITION ECOLOGIQUE

<https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>

Le COT est doté d'une enveloppe de 350 000€ dont le versement est à 80% conditionné par une augmentation effective des indicateurs de mises en œuvre des deux référentiels.

Avec le COT, l'ADEME permettra donc d'apporter à la collectivité :

- Un accompagnement méthodologique adapté à son niveau de maturité initial
- Un accompagnement financier pour l'ingénierie interne ou externe, la communication, l'animation.
- L'opportunité d'obtenir la reconnaissance des efforts engagés en obtenant des labels Européens et national adossés aux référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire

2. BANQUE DES TERRITOIRES, UN ACTEUR MAJEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS TERRITORIAUX

2.1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2.2. Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

2.3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- d'infrastructures de transport ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Action Cœur de Ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

